



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**7<sup>e</sup>** séance plénière  
Mardi, 24 septembre 1996, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## **Allocution de M. Aleksander Kwasniewski, Président de la République de Pologne**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution prononcée par le Président de la République de Pologne.

*M. Aleksander Kwasniewski, Président de la République de Pologne, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'ONU le Président de la République de Pologne, S. E. M. Aleksander Kwasniewski, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Kwasniewski** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée de cette Organisation universelle où pratiquement tous les pays du monde, petits et grands, riches ou pauvres, disposent d'une voix, ce qui assure la démocratie dans les relations internationales.

D'emblée, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à cette fonction honorable. Je constate avec plaisir que votre carrière diplomatique comprend un mandat en qualité d'Ambassadeur de la Malaisie auprès de mon

pays. La délégation de la Pologne fera de son mieux pour vous assister dans vos importantes fonctions. Je rends également hommage à M. Diogo Freitas do Amaral, éminent homme d'État du Portugal, pour la façon remarquable dont il a présidé les travaux de l'Assemblée à sa cinquantième session anniversaire. Je tiens aussi à exprimer l'assurance de ma plus haute reconnaissance au Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali.

En qualité de représentant de la Pologne — pays qui a tant souffert de guerres, de l'occupation étrangère et de la partition au cours de plus de 1 000 ans d'histoire — j'estime pouvoir transmettre ici un message simple : la paix n'a pas de prix, que ce soit sur le plan international, avec les autres pays, ou sur le plan domestique, entre partenaires sociaux. Pour durer, la paix doit reposer sur des fondements économiques solides, le développement durable et la croissance. Pourtant, la paix demeure une valeur suprême et une condition nécessaire à la vie, reconnue à juste titre, dès le début, comme but principal de l'ONU.

L'expérience récente de mon pays montre qu'il est possible de mener une transformation profonde d'une structure politique et économique, de désamorcer un conflit interne potentiel par des négociations pacifiques. Depuis que nous avons retrouvé intégralement notre souveraineté nationale, nous sommes parvenus à réformer notre politique étrangère en fonction des intérêts nationaux, de la réorienter en fonction de structures euro-atlantiques et d'instaurer et de renforcer des relations de bon voisinage avec les États

nouvellement créés ou profondément transformés qui nous entourent maintenant. Y a-t-il un autre pays dans le monde qui, en quelques années seulement, a vu tous ses voisins, sans exception, se transformer, sans que ce soit pour autant le résultat d'un conflit? Parfois, nous entendons émettre des opinions sur un prétendu manque de stabilité dans notre région, l'Europe centrale. Mais cela est faux. Le cas de la Pologne, qui exerce une influence stabilisatrice dans la région, offre une image tout à fait différente de la situation.

Je suis fier de vous informer, Monsieur le Président, que nous avons accompli beaucoup au cours des sept dernières années. Non seulement avons-nous jeté les bases solides d'un nouveau système économique et politique, mais nous avons réussi à freiner notre déclin économique et atteint pour la quatrième année consécutive, un taux élevé de croissance économique qui a encouragé les médias à ajouter l'aigle polonais aux pays surnommés «les tigres économiques». Cela a été réalisé grâce à un effort immense de la part de notre peuple, qui a prouvé qu'il était suffisamment mûr pour payer le prix de la transformation économique. Nous avons ouvert l'économie et le pays. Des dizaines de millions de touristes affluent chez nous chaque année, et des millions de Polonais voyagent à l'étranger dans toutes les directions. Nous sommes devenus un lieu qui attire l'investissement étranger, qui s'élève à plus de 10 milliards de dollars, et nous oeuvrons en vue d'améliorer davantage les conditions dans lesquelles l'investissement peut prospérer.

Je n'entends pas minimiser les défis qui se présentent encore à nous. Cependant, je crois profondément à notre avenir. Le moment est venu pour la Pologne, que tant de pays ont aidée et encouragée durant sa révolution «Solidarité» et sa transformation pacifique historique fondée sur le contrat politique et social, d'offrir son aide à d'autres pays qui entreprennent d'importants processus de transformation. Nous pouvons partager notre expérience, les services de nos sociétés, et le travail de nos experts dans divers domaines où la transformation est indispensable. En tant que membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Pologne est résolue à contribuer beaucoup plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent pour venir en aide aux pays en développement et aux pays en transition.

Notre priorité en matière de politique étrangère est de devenir membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne. Tout en cherchant à atteindre cet objectif, nous apprécions vivement les relations amicales et la coopération multiforme que nous entretenons avec nos voisins, dont la Russie. En même

temps, la Pologne n'ignore absolument pas qu'elle a le devoir de s'acquitter de ses obligations en tant que membre de la communauté mondiale, comme en témoigne notre participation active aux travaux de l'ONU et présentement en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Pendant de nombreuses années, la Pologne a toujours figuré parmi les dix États qui fournissent les contingents les plus nombreux aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de faire une remarque personnelle. J'ai pris comme slogan pour ma campagne électorale de 1995 «Choisissons l'avenir». Puis-je proposer de lancer l'appel suivant «choisir et envisager l'avenir tout en tirant les leçons de notre passé commun» ici, à l'ONU? Les inimitiés et les haines passées, entre États et au sein des États, ne devraient plus assombrir l'édification de notre avenir commun.

À titre d'exemple, qu'on me permette de citer la proposition faite par la Pologne de supprimer de la Charte des Nations Unies la clause dite des États ennemis. En effet, la Pologne entretient à présent d'étroites relations d'amitié avec l'Allemagne, qui fut longtemps son adversaire. En hommage à l'histoire, nous prévoyons de mener prochainement des manoeuvres conjointes d'unités militaires allemandes et polonaises, et nous envisageons de constituer une brigade conjointe de Casques bleus composée de soldats allemands et polonais. Cela ne constitue-t-il pas le meilleur des signes du temps possible?

Cette Organisation a sérieusement besoin d'être réformée pour s'adapter aux défis du siècle à venir. Il est urgent pour l'ONU d'affronter l'avenir. Le devoir de l'ONU reste de faire prendre conscience à ses États Membres des problèmes mondiaux dès qu'ils apparaissent, de les analyser et de contribuer à les résoudre par la coopération multilatérale. Pour pouvoir faire cela, il faut beaucoup plus qu'une simple restructuration de ses organes intergouvernementaux et du Secrétariat. Encourager l'efficacité dans l'accomplissement des tâches de l'ONU en rationalisant là où c'est possible et nécessaire n'est pas seulement une exigence majeure. Plus important encore est le fait qu'il est grand temps d'adapter le programme de travail de l'ONU par l'innovation et le redéploiement.

Par exemple, selon la Pologne, l'ONU devrait développer et améliorer ses potentialités dans le domaine de la protection des droits de l'homme par la création d'une commission de l'Assemblée générale pour les droits de l'homme et les affaires humanitaires, tout en fusionnant les actuelles Deuxième et Troisième Commissions en une

commission économique et sociale et par l'élaboration, par le Secrétaire général, d'un agenda sur les droits de l'homme. En outre, à plus long terme, la création d'un nouvel organe principal tel qu'un conseil des droits de l'homme pourrait être envisagée.

On attend de l'ONU qu'elle aide les parties en conflit à parvenir à un règlement et à une paix juste. Mais les forces de maintien de la paix sont inutiles s'il n'existe aucune volonté de paix dans le coeur des combattants. Il est nécessaire d'encourager le relâchement des tensions ethniques, religieuses et autres avant qu'elles n'éclatent, ou si c'est déjà fait, après avoir réglé le conflit. C'est pourquoi il est vital d'élargir l'action préventive, y compris les efforts diplomatiques et la consolidation de la paix après les conflits, ainsi que l'assistance pour la reconstruction et le développement. Nous sommes disposés à mettre nos diplomates, nos juristes internationaux et nos experts en développement économique et social à la disposition de missions préventives de l'ONU et d'un effort d'assistance après les conflits.

En même temps, il semble essentiel de traiter de la question de la réaction rapide de l'ONU, notamment d'un potentiel de déploiement rapide, à la fois au Siège et sur le terrain. Nous avons fait part au Secrétaire général de notre intention de mettre à la disposition de l'élément «réaction rapide» des arrangements de réserve de notre force spéciale appelée GROM (Tonnerre), qui a fait ses preuves lors de l'opération en Haïti. La Pologne considère opportun de recentrer l'attention de l'ONU sur la diplomatie préventive et les capacités de réaction rapide. Empêcher autant que possible et réagir le plus vite possible, c'est ce qui est de plus en plus souvent nécessaire dans les conflits contemporains.

En effet, faudra-t-il toujours que nous soyions les témoins impuissants des effusions de sang et des souffrances du monde, que les médias nous servent avec tant de facilité, et que nous nous efforcions de venir en aide seulement, lorsque c'est trop tard et beaucoup plus coûteux, lorsque plus on dépense et moins on n'obtient de résultats, alors qu'une action conjointe entreprise plus tôt aurait permis d'épargner beaucoup de sang et de larmes à tant de pays et de peuples? Pourquoi ne réfléchissons-nous pas à la façon de remplacer une stratégie de réaction tardive ex post facto par une stratégie de prévention et d'action rapide? Cette stratégie pourrait aller au-delà d'une doctrine conservatrice de maintien de la paix et de la sécurité et englober une réaction rapide et sélective aux menaces potentielles qui apparaissent au sein des États Membres et

entre eux, ainsi que la consolidation de la paix lorsqu'elle est douloureusement acquise.

Je voudrais passer maintenant aux questions essentielles de la période de l'après-guerre froide : le désarmement, la réduction des armements et la lutte contre la prolifération des armements par la non prolifération. La Pologne, qui préside actuellement la Conférence du désarmement, a accueilli avec une grande satisfaction la présentation à l'Assemblée du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que l'adoption de la résolution dont nous sommes l'un des coauteurs. Nous espérons maintenant qu'il y aura une vaste adhésion au traité que j'ai eu le privilège de signer ce matin. Nous ne devons pas laisser se perdre le bénéfice des efforts difficiles de nombreux États. Tout en gardant à l'esprit la nécessité d'un désarmement nucléaire final, les mesures partielles en vue de cet objectif devraient recueillir une approbation pleine et entière dans la mesure où elles nous rapprochent de cet objectif et nous permettent d'instaurer un monde plus sûr. Il en va de même de l'entrée en vigueur d'un autre instrument juridique important : la Convention sur les armes chimiques. Les armes chimiques sont parfois appelées la bombe nucléaire du pauvre.

Toutefois, les conflits de ces dernières années ont montré que des destructions massives peuvent également être provoquées par les armes classiques, dont les arsenaux ont augmenté de manière démesurée. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de l'attention accordée parallèlement à de telles armes, notamment à ce qu'il est convenu d'appeler le micro-désarmement, et à une interdiction complète et rapide d'utiliser des mines terrestres antipersonnel.

L'Organisation des Nations Unies se doit de saisir et de faire face à la relation interactive qui existe entre la paix, le développement et la protection des droits de l'homme si elle veut conserver son rôle dans les domaines essentiels de son mandat, si elle veut prévoir et anticiper les événements et non simplement réagir avec lenteur et difficulté à ce que la vie nous apporte au rythme ahurissant caractéristique de notre époque.

Tous ces changements ne peuvent produire l'effet désiré qu'à la condition que les activités programmées soient financées de manière durable. La volonté politique ne suffit pas. L'actuelle crise financière n'est propice ni à la mise en oeuvre de ces activités ni à la réforme. Pour permettre à l'Organisation de s'acquitter des tâches statutaires et de mener à bien la réforme, sa crédibilité financière doit être rétablie. Les États Membres devraient ne

pas ignorer les idées novatrices en matière de financement complémentaire qui pourrait permettre davantage d'activités, en particulier en faveur des pays en développement, des pays en transition et des pays ravagés par les conflits. Étant donné que les gouvernements sont le plus souvent réticents à augmenter leurs quotes-parts ou leurs contributions volontaires ou à accepter toute forme d'imposition internationale sur leurs sociétés ou leurs citoyens, des fonds complémentaires pourraient être recherchés auprès du secteur privé.

Par exemple, l'idée d'un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies qui serait financé par des dons bénéficiant d'une exonération fiscale, provenant principalement de sociétés transnationales pourrait être examinée. Après tout, la stabilité conjuguée à la croissance économique et à la paix sociale sert également leurs intérêts. Si leurs gouvernements d'accueil créaient des conditions encourageantes qui leur permettraient de faire des dons, comme par exemple des régimes communs de réduction fiscale, l'Organisation pourrait alors acquérir des sources supplémentaires de financement, en particulier pour les activités humanitaires et d'aide au développement. Une telle solution n'affecterait nullement le caractère gouvernemental de l'Organisation si le contrôle de l'affectation des ressources complémentaires nouvellement acquises était dévolu aux gouvernements et si aucune conditionnalité ne pouvait être introduite par les donateurs.

Je voudrais maintenant attirer l'attention de l'Assemblée sur ce que je considère comme l'un des points les plus importants de ma déclaration. J'ai été témoin en juillet de l'attentat terroriste lors des Jeux Olympiques d'Atlanta, je n'oublierai jamais les visages choqués et pathétiques.

La Pologne est un pays qui a lutté au cours des siècles pour sa propre liberté et celle des autres. Nous sommes enfin parvenu à une grandeur bien méritée et aux effets bénéfiques de la démocratie. Néanmoins, notre nation paie elle aussi un lourd tribut pour ces bienfaits : l'ouverture des frontières et l'augmentation de l'émigration représentent des menaces pour la sécurité et le bien-être de mes compatriotes. Le crime organisé déforme l'image des sociétés démocratiques aux plans national, régional et mondial. Pour le combattre, nous avons besoin de la solidarité de tous les États et d'un effort concerté de chacun.

La communauté internationale est confrontée à une menace croissante issue du phénomène apparemment imparable du crime transnational organisé et du terrorisme

international qui menacent aussi bien les fondements matériels qu'institutionnels de nos sociétés. Ce qui est particulièrement dangereux pour nous et pour les générations futures est que dans bien des cas, nous avons été incapables de traduire les criminels en justice. La justice n'a pas été rendue et on n'a pas tenté de la rendre.

J'ai reçu des rapports selon lesquels mon propre pays, ainsi que l'ensemble de la région, sont aux prises avec une forte augmentation du trafic de drogues, de l'esclavage, de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et du blanchiment de l'argent. Le crime organisé est un phénomène mondial. Il apporte tragédie et souffrance à de nombreuses victimes directes et à d'autres personnes innocentes. Mais il fait beaucoup plus encore : le crime organisé conduit à la création d'associations et de sociétés illégales qui s'infiltrent et sapent les structures politiques et lèsent les intérêts économiques légitimes. Le crime organisé est comparable à une sorte de corrosion des sociétés. Le crime organisé corrompt les États. Le crime organisé est un cancer de nos communautés, un cancer que nous devons combattre ensemble. Si nous agissons seuls, nous risquons de perdre la bataille et de compromettre notre sécurité.

Je suis convaincu que seul un effort mondial sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies peut arrêter ces crimes qui menacent les libertés démocratiques et la démocratie elle-même. La Pologne estime donc que le moment est venu de faire un effort international concerté pour convenir d'un instrument juridique complet et y adhérer : une convention visant à renforcer la coopération entre les États et à faciliter le travail des institutions de maintien de l'ordre dans leur lutte contre le crime transnational organisé. J'ai le privilège de présenter à cette Assemblée un projet de convention-cadre contre le crime organisé. Ce projet figure en annexe au texte de ma déclaration qui a été distribué aux membres.

L'Assemblée remarquera que le projet de convention traite du trafic illicite des drogues ou de substances psychotropes et du blanchiment de l'argent; de la traite des personnes; de la fabrication de fausse monnaie; du trafic illicite d'objets culturels ou de leur vol; du vol et de la contrebande de matières nucléaires et de l'utilisation abusive ou de la menace d'utilisation de telles matières dans le but de nuire au public; des actes terroristes; du trafic illicite ou du vol d'armes et de matières ou engins explosifs; du trafic illicite ou du vol d'automobiles et de la corruption de fonctionnaires.

Le projet de texte propose un système de coopération entre les États Membres en vue de lutter contre le crime

organisé. Il engage les États soit à punir les coupables, soit à les extradier. Nous demandons aux États d'établir une responsabilité pénale pour les personnes qui tirent profit du crime organisé, partout où cette responsabilité n'est pas encore bien définie. Nous pensons que nous devrions amener les institutions des Nations Unies et les organisations régionales et mondiales et les organisations gouvernementales et non gouvernementales à jouer un rôle plus important dans la lutte contre le crime organisé.

Le projet de la convention-cadre n'est pas immuable. Nous demandons aux États Membres d'examiner et d'améliorer le texte. Nous espérons que l'Assemblée définira les modalités pour assurer son élaboration rapide et fructueuse. Je suis sûr que notre effort commun contribuera à épargner à nos sociétés le fléau du crime organisé.

*M. Mabilangan (Philippines), Vice-Président, assume la présidence.*

En dépit du fait que, par ailleurs, le monde entier ait pu se féliciter de la fin de l'affrontement Est-Ouest et de la menace permanente d'un conflit mondial, la planète est manifestement en proie à l'agitation en cette fin de siècle. Jusqu'au cœur même de l'Europe, nous sommes douloureusement conscients des conflits, des guerres, des tragédies, des catastrophes, de la famine et des graves difficultés économiques. Les populations attendent souvent des Nations Unies qu'elles trouvent un remède miracle à tous les maux du monde et qu'elles réaffirment notre foi en les droits fondamentaux de l'homme, en la dignité et la valeur de la personne humaine, en les droits égaux des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites.

Si nous respectons la Charte, la route à suivre sera toute tracée, non seulement à notre époque, mais pendant le siècle à venir. Nous ne devons pas décevoir les grands espoirs qui ont été placés dans les Nations Unies. Pour sa part, la Pologne continuera d'apporter son appui indéfectible à l'Organisation. Dans le monde interdépendant où nous vivons, nous avons besoin d'une organisation mondiale pour régler nos différends et assurer une gestion ordonnée des affaires du monde afin de contrer les menaces qui pèsent sur l'humanité. Point n'est besoin de réinventer la roue. Nous sommes parfaitement capables d'adapter ce que nous avons déjà pour en faire ce dont nous avons besoin maintenant et ce dont nous aurons besoin à l'avenir. Ce que nous voulons, c'est essentiellement une Organisation des Nations Unies plus unie, qui a choisi

l'avenir. En tant qu'État Membre fondateur, la Pologne reste prête à apporter sa pierre à l'édifice pour faire de cette entreprise une réalité.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Pologne de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Aleksander Kwasniewski, Président de la République de Pologne, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Débat général**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Niels Helveg Petersen, Ministre des affaires étrangères du Danemark.

**M. Petersen** (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis que l'affrontement Est-Ouest a cessé, on peut voir des tendances encourageantes dans maintes régions du monde. La démocratie s'est fermement enracinée dans de nombreux pays. Les meilleurs résultats économiques dans de nombreux pays ont permis de grandement améliorer le bien-être des peuples.

Mais en même temps, nous restons confrontés à de graves problèmes. Les conflits ethniques internes font bien plus de victimes que les conflits mondiaux passés; de graves violations des droits de l'homme se produisent; les pays les plus pauvres sont en retard dans leur développement économique; l'écart entre les riches et les pauvres se creuse; et les pressions sur l'environnement sont de plus en plus fortes. La communauté internationale est confrontée à des problèmes qui sortent assurément du cadre de la diplomatie traditionnelle, à des défis qui touchent directement la vie de chaque individu. Nous devons créer des conditions de vie meilleures et plus sûres pour l'homme.

Cette année, je voudrais insister sur quatre domaines prioritaires : premièrement, le maintien de la paix et de la sécurité internationales; deuxièmement, les droits de l'homme; troisièmement, le développement économique et social; et quatrièmement, l'environnement. Dans ces quatre domaines, les efforts collectifs des Nations Unies s'imposent.

Premièrement, la paix internationale : il faut, au sein des Nations Unies, s'attaquer aux menaces à la sécurité internationale et aux droits des peuples. Le nombre de nouveaux conflits internes complexes a augmenté de façon spectaculaire. Nous devons tirer les leçons des conflits dans l'ex-Yougoslavie, au Rwanda et en Somalie. Des millions d'êtres ont souffert dans ces conflits. Par le biais des médias électroniques, le monde a pu suivre de près le déroulement de ces tragédies. Nous partageons tous l'espoir des victimes qui aspirent à un avenir de paix. On attend des Nations Unies et de la communauté internationale qu'elles apportent des réponses.

Nous devons nous concentrer sur la capacité de réagir directement et rapidement pour empêcher que les crises ne dégénèrent. Une réaction rapide peut faire toute la différence entre échec et réussite. La création d'un système de forces en attente des Nations Unies est un pas important dans la bonne direction. Nous devons maintenant aller plus loin.

La création, au Département des opérations de maintien de la paix, d'un quartier général pouvant être rapidement déployé réduira le temps de planification et d'intervention des futures opérations de maintien de la paix. On ne peut pas recommencer à zéro chaque fois que l'on planifie de nouvelles opérations. De concert avec les pays qui partagent ses vues, le Danemark poursuivra ses efforts en vue de créer une brigade multilatérale prête à intervenir sur le champ dans le cadre du système des forces en attente. Des forces à la structure bien agencée et planifiée à l'avance amélioreront grandement la capacité d'agir rapidement et avec efficacité.

Le besoin de nouvelles stratégies en cas de conflit a également été souligné dans l'étude sur le Rwanda réalisée à l'initiative du Danemark.

La diplomatie préventive s'impose. Les organisations régionales doivent être renforcées afin qu'elles puissent assumer une plus grande part des responsabilités en ce qui concerne la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits. Les Nations Unies ne peuvent pas porter seules le fardeau. Les organisations régionales doivent aider les Nations Unies, et non pas les remplacer.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont j'aurai l'honneur et la responsabilité d'assumer la présidence en 1997, est l'une de ces très importantes organisations régionales. L'un des principes de l'OSCE est «L'OSCE d'abord». Cela suppose que l'OSCE

sera l'instrument primordial pour la prévention des conflits dans sa région, et qu'elle soulagera ainsi les Nations Unies.

La maîtrise et la réduction des armements contribuent également à la prévention des conflits. Deux années et demie de consultations intensives ont mené au Traité d'interdiction complètes des essais nucléaires qui est maintenant ouvert à la signature. Au nom du Royaume du Danemark, j'ai signé le Traité ce matin. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires mettra fin au développement qualitatif d'armes nucléaires. C'est un élément supplémentaire nécessaire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il renforcera les progrès en vue d'un désarmement nucléaire mondial complet.

Pour ce qui est des armes conventionnelles, les mines terrestres antipersonnel continuent de constituer une menace grave et quotidienne pour les populations dans de nombreuses régions du monde. Elles sont, en même temps, un obstacle inacceptable à la réinstallation des populations déplacées. Le nouveau protocole sur les mines terrestres à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques adopté en mai représente une amélioration. Le Danemark le ratifiera très bientôt sans réserve mais nous sommes encore bien loin de la seule solution viable au problème des mines terrestres, c'est-à-dire, une interdiction totale sur le plan mondial. Le Gouvernement danois a décidé de renoncer unilatéralement à l'utilisation de mines terrestres antipersonnel par les forces armées danoises. Nous encourageons d'autres gouvernements à prendre des décisions semblables.

Bien plus, la technologie actuelle permettant la détection des mines non explosées est inopérante. L'initiative publique et privée, l'ingéniosité et le financement doivent être combinés pour créer de nouvelles options technologiques pour la détection des mines terrestres. La Conférence internationale sur la technologie du déminage, qui a eu lieu au Danemark au mois de juillet de cette année, a stimulé cet effort. Nous nous félicitons des initiatives lancées par le Canada et le Japon pour faire progresser ces efforts.

Il faut que les efforts internationaux appuient les initiatives nationales pour accélérer le processus de déminage. À cet effet, un projet de résolution sur l'assistance au déminage sera présenté à l'Assemblée générale.

Ma seconde question prioritaire est celle des droits de l'homme. Ces droits ont joué un rôle très visible dans les

relations internationales et dans l'ordre du jour de nombreuses instances des Nations Unies. La Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme a montré très clairement que la promotion et la protection de tous les droits de l'homme était une préoccupation légitime, voire un devoir, pour tous les États et pour la communauté internationale. Il n'est plus possible de rejeter les dénonciations des violations des droits de l'homme comme étant une ingérence dans les affaires intérieures des États. En fait, ces dénonciations doivent être considérées comme une contribution à notre effort de coopération pour renforcer le respect des droits de l'homme. L'adoption d'instruments internationaux est le résultat de notre coopération. Ils constituent les bases universellement acceptées du progrès continu dans le domaine des droits de l'homme.

L'objectif global est de promouvoir et de protéger les droits individuels des êtres humains — de nos citoyens. Cela donne à chaque société la latitude de trouver ses propres moyens pour promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'homme. Personne n'essaie d'imposer un modèle unique. Lorsque nous adhérons librement aux normes internationales en matière de droits de l'homme en les faisant nôtres, nous ne renonçons à aucune partie de notre culture ni de notre souveraineté nationale. Au contraire, le meilleur garant de la culture et de la souveraineté nationales est la possibilité pour les individus de jouir pleinement des droits de l'homme.

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies joue un rôle particulièrement important dans la promotion des droits de l'homme. Au cours de son mandat, le Danemark a l'intention de contribuer activement aux travaux de la Commission dans quatre domaines essentiels : la lutte contre la torture; la promotion des droits des populations autochtones; le renforcement des pouvoirs du Haut Commissaire et de son bureau; et le droit au développement. Je voudrais dans ce contexte rendre hommage à l'importante contribution apportée par les organisations non gouvernementales.

Je ne peux parler du domaine des droits de l'homme sans mentionner la grave situation qui existe au Myanmar. Il est, en effet, tragique que les événements n'ont cessé d'empirer dans ce pays, depuis la libération au mois de juillet dernier de la lauréate du prix Nobel de la paix, Aung San Suu Kyi.

À de nombreuses reprises, le Danemark et ses partenaires de l'Union européenne ont demandé au Conseil

d'État pour le rétablissement de l'ordre public de respecter les droits de l'homme et de rétablir la démocratie pour le peuple birman. Nos appels ont été ignorés. Je le répète ici dans les termes les plus fermes possibles : il faut que cette tragédie cesse.

J'exprime ici ma consternation devant le refus du Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public de discuter de la mort en garde à vue de M. James Nichols le 22 juin 1996 . M. Nichols était Consul honoraire de plusieurs États européens, y compris le Danemark.

Le Gouvernement danois a l'intention de maintenir la situation en Birmanie à l'ordre du jour international tant qu'il n'y aura pas eu d'améliorations notoires.

Le développement économique et social est le troisième domaine que je voudrais souligner. Les conflits humains ont de nombreuses causes. Si nous voulons établir une base durable pour la paix, dans nos propres sociétés et au plan international, nous devons nous attaquer aux problèmes de la pauvreté, du dénuement et de l'exclusion sociale.

Le sort des pays les plus pauvres est une question qui nous préoccupe tout particulièrement. Les Nations Unies devraient jouer un rôle crucial pour faire face à ce problème.

La nécessité de l'aide au développement se fait sentir plus que jamais. Les pays les plus pauvres n'attirent pas l'investissement privé. Ils n'ont pas la possibilité de bénéficier de la libéralisation du commerce international. La tendance actuelle de l'aide officielle au développement est déplorable. Cette aide est tombée à 0,27 % du produit national brut, en 1995. C'est le niveau le plus bas depuis l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations Unies en 1970. Malheureusement, un certain nombre de grands donateurs diminuent encore leurs programmes de développement. En 1995, quatre pays seulement se situaient au-dessus de l'objectif de 0,7 %. Le Danemark continue pour sa part de contribuer pour 1 % de son produit national brut.

La croissance économique, aussi souhaitable soit-elle, ne peut être égale au développement sauf si elle s'accompagne d'un progrès économique et social pour toutes les couches de la population. Le progrès social pour tous n'est pas un résultat automatique de la croissance économique. La Déclaration et le Programme d'action adoptés par le Sommet mondial de Copenhague sur le développement social a indiqué que

«l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi et des emplois productifs, et l'encouragement à l'intégration sociale» (A/CONF.166/9, p. 24)

devraient faire partie intégrante des politiques de renforcement de la croissance économique.

Je soulignerais tout particulièrement le besoin d'assurer un suivi efficace au Programme d'action adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing.

Les Nations Unies jouent un rôle crucial en matière d'aide humanitaire. L'expérience récente, notamment l'évaluation sur le Rwanda, a souligné le besoin de coordination de tous les partenaires dans le domaine humanitaire. Le Département des affaires humanitaires des Nations Unies est progressivement devenu le centre de liaison pour la coordination de l'évaluation des besoins et des appels. Je prie instamment tous les Membres de la famille des Nations Unies ayant des programmes d'aide humanitaire de participer activement aux efforts de coordination parrainés par le Département des affaires humanitaires.

Le quatrième domaine prioritaire est l'environnement. Le Rapport Brundtland et la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement ont clairement souligné le caractère mondial des questions écologiques. Le concept du développement durable a maintenant fermement pris sa place dans notre ordre du jour politique.

Beaucoup a été fait. Pourtant, il n'est pas certain que les réalisations soient à la hauteur des problèmes croissants. Des conflits armés, la pauvreté, l'ignorance et dans certains cas même le manque de perspicacité et la convoitise sont des facteurs qui contribuent à l'usure permanente de l'environnement.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui doit se tenir en 1997, sera la prochaine occasion pour les gouvernements d'examiner à un haut niveau la mise en oeuvre d'Action 21. La session extraordinaire doit étudier la nécessité de réajuster, de revitaliser et d'accroître nos efforts pour relever les défis.

Le Gouvernement danois appuie pleinement ce processus. Nous continuerons d'appuyer les activités menées dans les domaines où le besoin s'en fait sentir, tels que la préservation de la biodiversité, la promotion de l'énergie renouvelable, la réduction de l'érosion, de la désertification et du déboisement.

J'ai parlé brièvement de quatre domaines prioritaires. De l'avis de mon gouvernement, l'ONU a un rôle clef à jouer dans la solution de ces problèmes. Mais l'Organisation est-elle vraiment capable de relever ces défis? Malheureusement, la réponse est non.

Nous devons insister pour que tous les Membres honorent leurs engagements au titre du traité et paient la totalité de leurs contributions à l'ONU, à temps et sans conditions. La situation actuelle est inacceptable. Personne n'a intérêt à saper l'ONU. Les Membres qui sont délibérément en retard dans le paiement de leurs contributions doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas s'attendre à ce que leur influence dans les divers organes des Nations Unies demeure intacte.

En outre, l'ONU doit refléter les réalités politiques actuelles. Il faut garder cela à l'esprit dans les efforts déployés pour accepter de réformer le Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que l'ONU doit poursuivre ses efforts pour se revitaliser dans le domaine économique et social. La qualité de ses travaux doit être constamment améliorée. L'objectif principal est d'accroître son influence au niveau des pays au profit des pauvres. Le Danemark est en faveur d'une réforme complète et cohérente du système actuel dans des domaines tels que les institutions, la structure des mécanismes de gestion, le personnel, l'administration et le financement futur.

On ne peut pas réaliser grand chose sans la volonté politique des États Membres. Je suis d'accord avec les conclusions récentes d'un groupe d'étude parrainé par une institution américaine bien connue, le Conseil des relations étrangères, qui déclare que :

«l'ONU connaît une crise ... principalement parce que des États Membres ... n'ont pas payé leurs factures, ont donné à l'ONU des responsabilités sans lui donner les capacités de s'en acquitter et ont reproché à l'ONU des échecs subis dans les politiques nationales.»

Pour terminer, qu'il me soit permis de souligner l'intérêt fondamental qu'attache mon pays à la création d'une communauté mondiale dans laquelle les États, de même que chaque individu, pourraient vivre dans des conditions de paix et de bien-être. Des organisations internationales qui fonctionnent bien, y compris notre Organisation mondiale, sont les pierres angulaires de cette entreprise. Le Danemark apportera sa contribution dévouée.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Japon.

*S. E. M. Ryutaro Hashimoto, Premier Ministre du Japon, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Japon, S. E. M. Ryutaro Hashimoto, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Hashimoto** (Japon) (*parle en japonais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : D'emblée, je voudrais exprimer mes félicitations les plus cordiales à S. E. M. Razali Ismail, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, la semaine dernière. Je voudrais également saluer les efforts déployés par S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, qui a montré une grande compétence à la présidence de la session historique du cinquantième anniversaire de l'Organisation.

L'année dernière, nous avons commémoré le cinquantenaire de l'ONU. Cette année marque le quarantième anniversaire de l'admission du Japon à l'ONU. Au cours des quatre dernières décennies, le Japon n'a cessé de faire de son attachement à l'ONU l'un des principaux piliers de sa politique étrangère et a résolument appuyé l'ONU.

En même temps, le Japon a considérablement tiré parti du système international, y compris de l'ONU. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la communauté internationale de l'appui qu'elle a fourni au Japon pour parvenir à la stabilité et à la prospérité qu'il connaît aujourd'hui. En outre, à mesure que le rôle de l'ONU croît en importance dans l'environnement de l'après-guerre froide, j'affirme ici que le Japon est résolu à jouer un rôle plus actif en renforçant davantage la coopération qu'il apporte à l'Organisation aux fins de la paix et de la prospérité mondiales.

Mon objectif ultime en politique étrangère est la création d'un monde meilleur pour les générations futures, un monde exempt de pauvreté et de conflits. J'ai l'intention de réaliser cet objectif grâce au changement et à la création, ce qui est la mission de mon cabinet. Les enfants qui peuvent parler de façon vivante de leur rêves d'avenir constituent le trésor du monde. N'avons-nous pas une lourde responsabilité, en tant que dirigeants de la

communauté internationale, d'édifier un environnement dans lequel les enfants de la prochaine génération pourront s'épanouir?

Les efforts visant à créer un monde meilleur pour les générations futures doivent être fondés sur les trois piliers suivants. Tout d'abord, assurer la paix et la stabilité mondiales; deuxièmement, promouvoir le développement afin d'apporter aux pays en développement croissance et stabilité; et troisièmement, assurer le bien-être de chaque citoyen sans exception dans toute la société mondiale. Ces trois piliers sont interdépendants, et nous ne serons pas en mesure d'édifier un monde exempt de pauvreté et de conflits si l'un quelconque de ces trois piliers manque ou si un seul d'entre eux est en place.

Depuis mon entrée en fonctions, j'ai mené des politiques étrangères fondées sur la ferme conviction que le Japon devrait être une nation qui oeuvre pour la paix et la stabilité mondiales de sa propre initiative. Conformément à cette position, le Japon entend jouer un rôle de premier plan dans l'édification de chacun de ces trois piliers, comme je l'expliquerai plus tard. Ce sont précisément les domaines auxquels l'ONU du XXIe siècle devra s'attaquer.

Le premier pilier consiste à assurer la paix et la stabilité mondiales. Cela revêt à coup sûr la plus haute importance, parce que, si cela ne se fait pas, les générations futures seront livrées à la confusion et à la destruction. À cette époque d'interdépendance toujours croissante, la paix du monde est indivisible. L'instabilité dans une région peut aisément conduire à l'instabilité dans d'autres régions, et puis à l'instabilité du monde tout entier. Le Japon a l'intention non seulement d'assurer sa propre paix et sa propre stabilité mais, conformément à la philosophie consacrée dans la Constitution du Japon, il s'efforcera d'assurer la paix et la stabilité mondiales et de déployer de grands efforts, compatibles avec son statut politique et économique, pour la prévention et le règlement des différends dans diverses régions du monde.

Il va sans dire qu'en tant que nation asiatique, le Japon n'épargnera aucun effort pour assurer la paix et la stabilité dans la région. L'incident récent de l'infiltration d'un sous-marin nord-coréen nous a rendus plus conscients de l'importance d'atténuer les tensions dans la péninsule coréenne. La tenue de la rencontre quadripartite, proposée par les dirigeants des États-Unis et de la République de Corée en avril dernier, est très importante, et je tiens à cette occasion à réaffirmer le soutien du Japon à cette proposition. Dans le but de renforcer davantage les réalisations du processus de paix cambodgien, qui s'est

révélé être un parfait exemple des efforts de consolidation de la paix accomplis par la communauté internationale, et en prévision des élections que le Cambodge va, pour la première fois, et seul, organiser à partir de l'an prochain, le Japon à l'intention de continuer à fournir une assistance à ce pays. Mon pays se félicite également de ce que la Russie, également située dans la région de l'Asie, poursuit son processus de réforme compte tenu des résultats de la récente élection présidentielle. En outre, en participant activement au dialogue sur la politique et la sécurité — par exemple dans le contexte du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est —, le Japon s'efforce de promouvoir davantage encore l'instauration de la confiance dans la région.

Parallèlement, le Japon est activement engagé dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent dans d'autres régions, notamment en contribuant aux activités des Nations Unies destinées à promouvoir la paix dans le monde. Dans les dernières semaines d'août dernier, je me suis rendu dans cinq pays d'Amérique latine où j'ai constaté par moi-même la réussite du processus de démocratisation et les progrès réguliers accomplis dans le domaine de la réforme économique. Le Japon a l'intention de renforcer son assistance au développement stable de cette région.

Dans l'ex-Yougoslavie, le Japon a fourni à la fois du personnel et un financement pour les élections locales et nationales récemment organisées en Bosnie en raison de leur importance pour la mise en place d'un système politique démocratique. En tant que membre du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, le Japon continuera de participer activement aux aspects civils des efforts internationaux réalisés en faveur de la mise en oeuvre du processus de paix.

À l'occasion de la visite effectuée au Moyen-Orient en août par le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Ikeda, et de la visite du Président Arafat à Tokyo à la mi-septembre, le Japon a appelé à la poursuite des négociations entre les parties au processus de paix du Moyen-Orient. Le Japon est résolu à continuer de contribuer à la création d'un climat propice au progrès du processus de paix en fournissant une assistance aux parties intéressées, et notamment au peuple palestinien, de même qu'en participant aux pourparlers multilatéraux.

Le Japon est gravement préoccupé par la situation actuelle en Iraq. Il espère vivement que l'Iraq entendra l'opinion de la communauté internationale et honorera de bonne foi les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité

de sorte que la situation puisse être réglée le plus tôt possible.

Afin de résoudre la question de l'Afghanistan, il importe que l'ingérence étrangère cesse et que le succès des efforts de paix et de réconciliation des Nations Unies soit assuré. À cette fin, le Japon fournit les services d'un expert spécialiste de cette région qui fera office de conseiller politique à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.

Les conflits régionaux en cours en Afrique, notamment les situations au Burundi, au Libéria et en Angola, sont très préoccupants. La communauté internationale doit soutenir activement les efforts déployés par les pays d'Afrique en matière de prévention et de règlement des conflits et renforcer leurs capacités à cet égard. Outre le fait de fournir des contributions financières à l'Organisation de l'unité africaine et au Comité consultatif permanent pour les questions de sécurité en Afrique centrale, le Japon fournit une assistance aux opérations de maintien de la paix, de secours aux réfugiés, d'aide au redressement et d'appui à la démocratisation sous forme de personnel et de contribution intellectuelle.

Les opérations de maintien de la paix constituent un complément efficace à la fonction de sécurité collective telle qu'envisagée initialement par la Charte des Nations Unies et complètent les efforts de règlement des conflits accomplis par les parties elles-mêmes. Il importe que la communauté internationale continue de soutenir les opérations de maintien de la paix mais également qu'elle s'efforce de les réformer davantage. Les expériences de ces dernières années ont confirmé l'efficacité des opérations traditionnelles de maintien de la paix. Leur rôle en matière de prévention des conflits, comme en témoigne le succès de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) ne peut que prendre de plus en plus d'importance. Le Japon continuera de participer aux débats qui ont lieu actuellement entre les États Membres intéressés au sujet de mesures visant à améliorer la capacité de réaction rapide des opérations de maintien de la paix. Le Japon participe à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) dans les hauteurs du Golan et a l'intention de continuer à coopérer activement et dans toute la mesure possible aux opérations de maintien de la paix.

Je pense que face aux conflits régionaux, les Nations Unies sont capables de remplir, concrètement, une fonction extrêmement efficace par le biais de la diplomatie préventive. Je voudrais proposer qu'une réunion d'éminentes personnalités soit organisée pour rechercher les

moyens de développer cette capacité de diplomatie préventive.

Afin de maintenir la paix et la stabilité internationales, il est essentiel de promouvoir davantage les efforts de désarmement et de renforcer le régime de non-prolifération des armes de destruction massive. En particulier, le Japon tient à souligner de façon énergique l'importance pour la communauté internationale de promouvoir des efforts réalistes et soutenus de désarmement nucléaire en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. En tant que seul pays à avoir subi une destruction nucléaire, le Japon a précisément lancé cet appel à la communauté internationale en tant que question hautement prioritaire, conformément à sa propre philosophie.

C'est pourquoi je me réjouis profondément de l'adoption par l'Assemblée générale, avec le soutien de nombreux États Membres, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui marque véritablement un pas historique vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le fait de pouvoir signer ce traité ce matin, a été pour moi une grande satisfaction. Pour permettre l'entrée en vigueur rapide du Traité, le Japon souhaite en appeler aux pays qui se sont déclarés opposés à ce traité pour qu'ils y adhèrent le plus tôt possible dans la perspective plus large de la promotion du désarmement nucléaire. Pour sa part, le Japon continuera d'apporter sa contribution dans le domaine de la vérification des essais nucléaires par des moyens tels que le développement de la coopération technique en matière de technologie sismique qu'il fournit aux pays en développement intéressés. En tant qu'étape suivante de l'élimination des armes nucléaires, je voudrais préconiser le lancement rapide des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Japon prend très au sérieux les problèmes posés par les mines terrestres. Il soutient les efforts internationaux en vue d'une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel à l'échelle mondiale. En outre, afin de renforcer le soutien international aux mesures visant à faire face au problème des mines terrestres antipersonnel, le Japon se prépare à accueillir une réunion de hauts responsables à Tokyo au début de l'année prochaine.

La promotion du développement en vue d'assurer la croissance et la stabilité des pays en développement constitue le deuxième pilier nécessaire à la création d'un monde meilleur pour les générations futures. Le développement est un préalable à la paix, tout comme le maintien de la paix est un préalable au développement. En

tant que l'un des principaux bailleurs de fonds de première importance, le Japon s'efforcera d'accroître son aide publique au développement. En même temps, il est vivement conscient de sa responsabilité de conduire le débat sur des questions se rapportant à la fourniture de cette aide et à la forme qu'il convient de lui donner.

Cela étant reconnu, le Japon a lancé un appel en faveur d'une nouvelle stratégie de développement, laquelle a principalement pour objectifs de mettre l'accent sur la maîtrise, par les pays en développement, du processus de développement et sur l'instauration d'un nouveau partenariat mondial dans lequel pays développés et pays en développement, libérés de la mentalité figée de l'affrontement Nord-Sud, coopéreront les uns avec les autres. En outre, il importe de traiter du développement non seulement dans le contexte de l'aide publique au développement mais aussi en combinant de façon intégrée les divers éléments, dont le commerce, l'investissement, la politique économique, l'allègement de la dette, le transfert de technologie et le développement de l'infrastructure sociale. Il importe de fournir une assistance qui soit tout à fait adaptée à la situation de chaque pays particulier tout en accordant l'attention voulue aux faits accomplis par les pays en développement pour promouvoir la démocratisation et la mise en place d'économies orientées vers le marché. En outre, le Japon attache de l'importance à la fixation d'objectifs de développement et au réinvestissement dans les activités de développement des économies réalisées grâce aux réformes, de même qu'à la promotion de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

Nous avons assisté au développement de diverses formes de coopération régionale, telles que la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, le Marché commun du Cône sud (MERCOSUR) et le Forum du Pacifique Sud. Cette coopération régionale constitue un élément important du développement. Mettant l'accent sur l'importance de la coopération Sud-Sud, le Japon utilise, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le Fonds japonais de développement des ressources humaines pour soutenir la coopération Sud-Sud.

S'agissant des pays en développement, le Japon attache une importance particulière au développement de l'Afrique, où la pauvreté et les conflits sont particulièrement aigus. Le Japon s'efforcera de promouvoir ses initiatives sur l'assistance aux pays africains, présentées par M. Ikeda, notre Ministre des affaires étrangères, lors du débat général de la neuvième Conférence des Nations Unies sur le

commerce et le développement qui s'est tenue en Afrique du Sud au printemps dernier. Afin de donner un nouvel élan au développement africain, le Japon espère convoquer en 1998 la deuxième réunion de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, qui fera suite à une réunion préparatoire qui doit avoir lieu en 1997, également à Tokyo.

Le troisième pilier dont je voudrais parler est la garantie du bien-être de chaque citoyen de la communauté mondiale. Il importe d'envisager la communauté globale comme un tout, et d'attacher de l'importance à chacun de ses membres. En fait, la tranquillité d'esprit des individus contribue à la paix et à la stabilité du monde.

Le Japon a l'intention de s'attaquer plus activement à divers problèmes sociaux tels que l'environnement, la population, le SIDA, la drogue, le terrorisme, le crime organisé, les réfugiés et le statut des femmes, ainsi qu'aux problèmes liés à l'alimentation et à l'énergie, qui risquent de s'aggraver dans les prochaines années. Préoccupé par les questions d'environnement, le Japon accueillera à Kyoto, en décembre de l'année prochaine, la troisième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Le Japon fera le maximum d'efforts pour faire adopter à cette conférence un document efficace et pratique définissant un cadre de travail international pour empêcher le réchauffement de la planète après l'an 2000. Je voudrais faire appel à la précieuse coopération de chaque État Membre et de l'organisation internationale concernés afin que cette conférence soit un succès.

Reconnaissant l'importance pour chaque être humain d'être protégé et soigné, j'ai, au cours de plus de 30 années d'activité politique, concentré mon attention sur la protection des plus vulnérables d'entre nous et sur l'élimination de la pauvreté. L'"Initiative for a Caring World" que j'ai proposée à l'occasion du sommet de Lyon du Groupe des Sept est la prolongation de cet effort. Par cette initiative, le Japon a l'intention, premièrement, de partager avec les pays en développement son expérience dans le domaine de la sécurité sociale, y compris les services de soins médicaux, d'hygiène et de protection sociale, afin qu'ils puissent créer des services plus efficaces dans ces secteurs, et deuxièmement, d'échanger expériences et connaissances avec d'autres pays développés au sujet des problèmes qu'ils rencontrent fréquemment.

Comme je l'ai dit au début, j'aimerais prier instamment les dirigeants du monde à s'unir et à redoubler d'efforts, notamment en faveur du bien-être des enfants. Dès la création, en 1955, du Comité japonais pour le Fonds

des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ma mère s'est consacrée à en promouvoir les activités. Cela a eu une profonde influence sur moi, et je me suis mis à participer activement à l'action de l'UNICEF. Le Japon apporte une contribution annuelle d'environ 30 millions de dollars à l'UNICEF et envisage de renforcer par la suite sa coopération. Dans le cadre de ses initiatives sur l'assistance à l'Afrique dont j'ai déjà parlé, le Japon a annoncé qu'il fournirait une assistance pour le développement de l'éducation et l'élimination de la polio sur ce continent. Le Japon a également l'intention d'accroître son assistance en faveur de la protection de la santé des très jeunes enfants dans les pays en développement.

La protection et la promotion des droits de l'homme sont les fondements de la paix et de la prospérité dans le monde. Le Japon est déterminé à soutenir l'évolution démocratique des pays en développement tout en espérant que l'Organisation des Nations Unies continuera de renforcer ses activités dans le domaine des droits de l'homme.

Alors que nous approchons du XXIe siècle, il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies elle-même joue un rôle qui réponde adéquatement aux attentes grandissantes de la communauté internationale, rôle fondé sur les trois piliers auxquels j'ai fait allusion. À cette fin, il faut mener des réformes qui renforcent les fonctions de l'Organisation. Il existe un consensus parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'importance du nouveau rôle envisagé pour l'Organisation et de l'urgente nécessité d'une profonde réforme des Nations Unies. Néanmoins, quand il s'agit d'adopter des mesures concrètes en vue de cette réforme, les vues des États Membres continuent de diverger.

Avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons vu s'accroître l'élan en faveur de la réforme. La cinquante et unième session de l'Assemblée générale devrait avoir pour objectif de maintenir cet élan afin qu'un accord général sur les principaux éléments de la réforme puisse être conclu avant la fin de la session. L'ensemble des Membres de l'Organisation devrait alors faire tout son possible pour arriver à un accord sur des mesures concrètes de façon à procéder à la réforme des Nations Unies dans un avenir proche. Si l'Organisation des Nations Unies ne fait que se

lancer dans un débat répétitif et s'avère incapable de se réformer afin de s'adapter à cette époque en mutation, sa crédibilité même sera sévèrement compromise. Il appartient donc à tous les États Membres d'être tenaces dans leurs efforts pour réaliser la réforme.

La réforme du Conseil de sécurité, ainsi que les réformes dans les domaines administratif et financier et les domaines économique et social forment les trois pièces principales de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais souligner qu'il importe par-dessus tout de réaliser ces réformes globalement et de manière équilibrée. Par exemple, bien qu'il puisse exister une crise financière, si nous devons réaliser des réformes dans ce seul secteur, indépendamment des réformes dans les deux autres secteurs, cela ne correspondrait pas au concept originel de la réforme de l'ONU, qui vise à renforcer les fonctions de l'Organisation dans son ensemble.

Qu'on me permette de présenter les vues du Japon à propos des réformes dans ces trois secteurs. Je voudrais tout d'abord parler de la réforme du Conseil de sécurité. Dans la mesure où c'est le Conseil de sécurité qui est responsable au premier chef de la réalisation de l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'instauration et le maintien de la paix et de la stabilité dans le monde, son importance est évidente. Comme il l'a indiqué en plusieurs occasions, le Japon, avec l'approbation de nombreux autres pays, est prêt à assumer ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité conformément à sa philosophie de base de non-recours à l'emploi de la force, lequel est interdit par sa Constitution.

Tant que la réforme du Conseil de sécurité n'aura pas été réalisée, le Japon est déterminé à participer aux travaux du Conseil de sécurité dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, et a présenté sa candidature pour un siège non permanent au Conseil à la présente session de l'Assemblée. Répondant à la confiance et l'appui marqués qui lui ont déjà été exprimés au sujet de sa candidature, le Japon continuera de faire tout son possible pour jouer un rôle actif au Conseil de sécurité.

Comme je l'ai dit auparavant, le Japon attache une grande importance au développement. Plus des deux tiers des États Membres des Nations Unies sont des pays en développement. Si l'objectif des Nations Unies est d'arriver à un monde exempt de pauvreté et de conflits, il est crucial que les débats sur le développement soient davantage encouragés au sein de l'Organisation. À cet égard, les fonctions et le rôle du Conseil économique et social doivent être renforcés et l'intégration des diverses questions liées au

développement dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies doit être assurée.

Le Japon est le deuxième principal contributeur financier à l'Organisation. Sa quote-part au budget ordinaire est passée à 15,65 % pour l'année prochaine, et augmentera vraisemblablement encore à l'avenir. Le Japon ne se dérobera pas à l'énorme responsabilité qu'il porte, à savoir soutenir financièrement l'Organisation des Nations Unies. Cependant, s'agissant du barème des quotes-parts, je tiens à réaffirmer que le Japon attache de l'importance non seulement au concept de la capacité de payer mais également à la responsabilité de payer. Le Japon se réjouit également des efforts déployés par le Secrétariat en faveur d'une rationalisation de l'administration.

Membre de l'ONU depuis quatre décennies, le Japon a fidèlement soutenu les buts et principes énoncés dans la Charte. Il a toujours attaché de l'importance à l'ONU et il est fier de faire partie des pays qui ont contribué substantiellement à l'ensemble de ses activités. Le désarmement, les initiatives dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, l'appel en faveur d'une nouvelle stratégie pour les questions de développement, une méthode d'appréhension active des questions mondiales, ainsi que des contributions financières considérables à l'ONU : voilà les questions auxquelles le Japon a attaché une grande importance au cours des dernières années.

Je termine ma déclaration dans ce débat général en soulignant une fois de plus que le Japon est prêt à participer au Conseil de sécurité, qui se trouve au centre des activités des Nations Unies, ainsi qu'à s'engager plus activement et plus constructivement dans les domaines d'intervention que je viens de mentionner, afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de paix et de prospérité mondiales.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Japon de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Ryutaro Hashimoto, Premier Ministre du Japon, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Canada, S. E. l'Honorable Lloyd Axworthy.

**M. Axworthy** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de m'associer aux autres orateurs pour féliciter chaleureusement M. Razali Ismail de son accession à la présidence de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer la profonde reconnaissance du Canada pour l'excellence avec laquelle M. Freitas do Amaral a dirigé les débats de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Il y a 40 ans, au plus fort de la guerre froide, l'Assemblée générale des Nations unies a autorisé la mise sur pied d'une force de maintien de la paix dans la région de Suez. Ainsi naissait un outil clef pour la communauté internationale qui, par la suite, devait servir sous diverses formes la cause de la paix dans le monde.

(*L'orateur poursuit en français*)

Les Canadiens tirent une fierté particulière de cette force, car le concept en a été défini en partie par notre ancien Ministre des affaires étrangères, M. Lester B. Pearson.

Le quarantième anniversaire du maintien de la paix nous impose certaines conclusions. L'ONU a joué un rôle déterminant dans le monde par ses opérations. L'innovation est à la fois nécessaire et possible au sein de l'ONU, et il faut retrouver l'esprit d'internationalisme, d'engagement à l'égard de la coopération.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Dans le contexte d'un ordre international nouveau et changeant, l'internationalisme revêt toujours plus d'importance pour tous les États, grands ou petits, puissants ou faibles, tant comme principe organisateur des relations internationales que comme outil de gestion des crises. Les temps changeants nous imposent des défis nouveaux et plus considérables, notamment celui d'assurer la sécurité des particuliers, en d'autres termes, la sécurité humaine durable. Malheureusement, les temps nouveaux n'ont pas été marqués par un engagement renouvelé envers l'ONU en tant qu'expression de l'internationalisme que nous l'avions espéré. On observe trop souvent une tendance à agir selon les vieilles configurations du temps de la guerre froide plutôt que de rechercher des approches collectives pour extirper les racines des conflits et tenter de les régler par une action commune.

La nécessité d'un engagement renouvelé envers l'ONU est claire, tout comme la nécessité d'un renouveau, d'une restructuration et d'une réorientation de l'ONU et de ses divers organes. Dans la mise en oeuvre de ces réformes,

nous rencontrerons sans nul doute des obstacles et connaîtrons des divergences d'opinions. Cependant, nous ne devons pas nous laisser décourager. Il nous faut du courage pour innover sur deux fronts : nous attaquer à un nouveau programme mondial complexe, et réorganiser l'ONU pour la rendre apte à exécuter ce programme avec efficacité.

L'Organisation des Nations Unies a reçu pour mandat de base la prévention des conflits internationaux. La nature changeante du maintien de la paix correspond à l'évolution de la force de sécurité elle-même, qui, de simple tampon entre États, s'est enrichie de diverses formes de médiation, d'observation, de protection et d'alerte rapide, voire du maintien de l'ordre et de la participation à la reconstruction. L'éventail des activités menées ces derniers temps est impressionnant : d'Haïti au Cambodge, du plateau du Golan au Salvador, de la Bosnie aux accords de paix qui sont actuellement signés au Guatemala.

Cette diversité montre que la réponse internationale aux menaces à la sécurité est allée beaucoup plus loin que la définition initiale, qui était limitée à la prise en charge de l'agression par-delà les frontières. Or, dans un continuum de menaces, les conflits qui retiennent notre attention prennent de plus en plus naissance à l'intérieur des frontières d'un État, mais ont de graves répercussions dans toute une région ou même dans l'ensemble du système international. Ces types de conflits représentent encore en grande partie l'inconnu, pour ce qui est du maintien de la paix, et les avis divergent sur les meilleurs moyens de les aborder.

Ce qui est clair, c'est que l'ONU a besoin de nouveaux mécanismes pour réagir à différentes situations. Dans ce contexte, je constate avec plaisir que nous sommes en train de mettre en oeuvre la plupart des recommandations faites dans l'étude sur l'intervention rapide déposée par le Canada l'an dernier. Le Canada continuera de soutenir les efforts des Nations Unies en vue de la création de ce quartier général qui lui permettra d'intervenir plus rapidement et avec plus de souplesse à l'avenir. Cependant, ce n'est là qu'un outil. Il en faut bien d'autres, en particulier dans le domaine de la prévention des différends et pour la tâche ardue et complexe qu'est la consolidation de la paix.

Nous n'avons pu empêcher le conflit au Rwanda, et cet échec, comme le montre le rapport d'évaluation sur le Rwanda, a suffisamment illustré la nécessité d'élargir le concept de consolidation de la paix et d'y introduire les notions de prévention, de rétablissement de la paix et de reconstruction après les conflits. La prévention exigera des

Membres de l'ONU une détermination plus grande à intervenir rapidement.

Au Canada, nous axons actuellement notre approche de ces questions. Nous avons commencé à modifier notre propre trousse à outils pour améliorer notre capacité de lancer et de soutenir des opérations de consolidation de la paix dans des domaines comme la médiation préventive et le dialogue, la surveillance et les enquêtes relatives aux droits de l'homme, la formation des médias et des forces de police, la réforme judiciaire et la démobilisation. Nous entendons coopérer avec les autres nations qui explorent aussi des approches novatrices de la consolidation de la paix.

La recherche de nouveaux outils et moyens de les utiliser collectivement ne peut nullement se substituer au renforcement des mécanismes actuels de consolidation de la paix. Nous sommes sur le point de franchir une étape historique dans notre programme sur le désarmement nucléaire. Aujourd'hui, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été ouvert à la signature. Il représente l'aboutissement des espoirs et des efforts déployés au fil des décennies par des représentants de toutes les régions du monde. Ce matin, j'ai signé ce traité au nom du Canada; nous le ratifierons bientôt. Nous engageons tous les États Membres des Nations Unies à en faire autant.

Les enfants de demain ne devraient jamais, nous l'espérons, connaître ce qu'est un essai nucléaire. Si nous y parvenons et si nous pouvons nous attacher énergiquement à la concrétisation des objectifs qui sont de réduire systématiquement et progressivement les armements nucléaires dans le but ultime de les éliminer complètement, nous pouvons arriver à ce que les enfants aient de moins en moins connaissance de ce fléau terrible pour l'humanité.

Si la communauté internationale parvient à s'entendre pour mettre un terme aux essais des armes nucléaires les plus sophistiquées et les plus coûteuses, il n'est certainement pas illusoire de nous fixer comme objectif la mise au ban des armes les plus simples, les moins coûteuses et, la preuve nous en est donnée chaque jour, les plus destructrices en usage : les mines antipersonnel.

Nous avons tous été témoins des souffrances, des décès et des mutilations horribles provoqués par les mines antipersonnel. Avec de nombreux pays et organisations, le Canada participe à des opérations de déminage et à des programmes d'aide aux victimes. Mais le fait est que ces mines sont posées beaucoup plus rapidement que nous ne pouvons les enlever. Il ne s'agit pas ici

uniquement d'une question de désarmement : les mines antipersonnel sapent directement les efforts de développement, et les milliers de victimes qu'elles font chaque année constituent un défi de taille pour les initiatives humanitaires et de maintien de la paix partout dans le monde.

Le Canada tiendra cet automne une session stratégique internationale qui réunira des gouvernements, des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales partageant les mêmes idées, session dont le but sera de dynamiser et d'orienter les initiatives internationales visant une interdiction mondiale des mines antipersonnel. J'espère qu'elle aidera à catalyser les efforts de recherche d'un consensus en vue de présenter une résolution ferme et avant-gardiste à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. De la sorte, elle donnera un nouvel élan aux négociations multilatérales sur une telle interdiction.

*M. Turnquest (Bahamas), Vice-Président, assume la présidence.*

Un troisième repère dans ce domaine est la Convention sur les armes chimiques, le premier traité international à viser une interdiction mondiale et complète de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Il est de la plus haute importance qu'elle entre en vigueur dès que possible.

*(L'orateur poursuit en français)*

Dans le sillage de la guerre froide, nous avons réexaminé et redéfini les paramètres de la sécurité internationale pour y inclure le concept de la sécurité humaine durable. La primauté du droit et la sage gestion des affaires publiques sont aussi importantes pour la sauvegarde de la paix mondiale que les mesures de désarmement. Nous nous rendons aussi compte qu'une véritable sécurité ne peut rester du seul domaine de l'État, mais qu'elle doit aussi engager la société civile.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Ces constatations découlent en partie d'un sentiment grandissant d'insécurité face aux menaces nouvelles mais redoutables, celles qu'un auteur a appelées «le revers de la mondialisation», y compris de la dégradation de l'environnement, la criminalité et le terrorisme, et le manque d'équité entre les peuples de la terre.

La récente série de conférences de l'ONU a servi, d'une part, à définir le concept de la sécurité humaine

durable, et d'autre part, à nous attaquer sur notre territoire aux défis grandissants que pose la sécurité individuelle. La voie est maintenant tracée; elle n'a plus à retenir notre attention. C'est le moment d'avancer ensemble et d'une façon concertée.

Il y a déjà des exemples notoires de ce que le système de l'ONU peut réaliser : programmes d'amélioration de la santé des enfants et des stratégies pour combattre les menaces à l'environnement, comme l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Bien que ces réalisations soient importantes, trop nombreux sont les engagements qui restent purement théoriques tandis que des progrès véritables sont nécessaires sur le terrain. Nous sommes actuellement submergés par une pléthore de programmes, de schémas et de plans qui risquent de nuire à la capacité des pays donateurs à y donner suite ou d'avoir peu d'effet sur les pays qui en ont le plus besoin. Trop nombreux sont les organismes créés pour exécuter ces plans, ce qui sème la confusion dans le domaine de la juridiction et entraîne des chevauchements dans les efforts de mise en oeuvre. S'agissant de la sécurité humaine durable, nous devons admettre que les gouvernements n'oeuvrent pas seuls. Les groupes et les réseaux qui ont vu le jour dans le monde et qui représentent les femmes, les enfants, les populations autochtones, ainsi que le monde des affaires et des finances, sont maintenant des protagonistes de premier plan, et il nous faut un système de gestion qui en tienne compte et les réunisse dans un partenariat avec les gouvernements eux-mêmes.

À titre d'exemple de ce type de système nouveau, citons le Conseil de l'Arctique qui a pris effet la semaine dernière à Ottawa. Cet organe multilatéral régional réunit les pays de cette région et des groupes autochtones dans une coopération pour le développement durable et la protection de l'environnement d'une région précieuse et unique du globe. Le Conseil représente un nouveau modèle d'organisation internationale où les populations et les États combinent leur énergie et leurs ressources à une cause commune.

Le prochain Sommet mondial de l'alimentation organisé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) nous apportera une autre occasion de combiner les efforts gouvernementaux et non gouvernementaux. En tant que grand producteur agricole, le Canada compte coopérer avec d'autres pays ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales à la recherche de solutions au problème de la sécurité

alimentaire en recourant au transfert de la technologie, au financement et à la réforme agraire.

Alors que le flux des échanges et des investissements privés dans les pays en développement l'emporte de plus en plus sur l'aide publique au développement, des questions, comme les termes de l'échange et l'endettement, prennent une importance plus grande que jamais. Parallèlement, de nouveaux problèmes complexes se posent et les structures internationales actuelles ne sont guère en mesure de les régler.

Un problème qui se pose actuellement est celui de la corrélation entre commerce et normes du travail. Nous sommes heureux de voir l'Organisation internationale du Travail (OIT) concentrer ses efforts sur les normes fondamentales du travail, en oeuvrant notamment à l'élaboration d'une convention internationale sur l'élimination du travail forcé des enfants. C'est le meilleur exemple d'un problème exigeant coopération et dialogue avec les autres organisations internationales et régionales, particulièrement entre l'OIT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et avec les groupes non gouvernementaux pour obtenir une synergie et éviter les chevauchements.

La sécurité humaine durable suppose que les besoins fondamentaux soient satisfaits, non seulement par des moyens économiques, mais aussi par des moyens politiques. De récents conflits internationaux ont prouvé que le respect des droits de la personne et des principes démocratiques est un aspect fondamental de la prévention des conflits.

L'an dernier, le Canada a commandé une étude sur les droits humains dans le contexte des opérations hors Siège de l'ONU. J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que nous allons commencer immédiatement à dresser une liste d'experts Canadiens qualifiés, spécialistes des droits de la personne, qui seraient disponibles pour un déploiement rapide dans le cadre d'opérations plus vastes de consolidation de la paix. Nous espérons coordonner nos efforts avec ceux de la Norvège et d'autres pays pour garantir un soutien ciblé et cohérent des activités de l'ONU.

En 1998, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce sera l'occasion non seulement de réaffirmer notre attachement à ses principes, mais aussi d'examiner plus avant les mesures pratiques qui doivent être prises pour les appliquer. Nous allons commencer par promouvoir, dans le cadre du cinquantième anniversaire, les préparatifs auxquels se livre le Haut Commissaire des Nations Unies

aux droits de l'homme, de même qu'un débat international sur les moyens de lutter contre la propagande haineuse, qui est si souvent à l'origine de tragédies humaines comme le génocide et le «nettoyage ethnique».

La création à La Haye de Tribunaux internationaux contre les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda constitue un élément critique des progrès qu'il convient d'accomplir dans le domaine des droits de l'homme. Par cette création, nous montrons que nous sommes déterminés à exiger des individus coupables d'atrocités, qu'ils soient des représentants d'un État ou des responsables extranationaux ou paranationaux qu'ils rendent des comptes. Ces tribunaux attestent avant tout de notre volonté de briser le cycle de la haine. Pour ces raisons, le Canada réclame instamment la prompte instauration d'un tribunal pénal international permanent en tant que nouvel instrument permettant de lutter contre les violations massives des droits de la personne.

Il est un aspect des droits de la personne que mon gouvernement et moi-même personnellement avons décidé de placer en tête de liste de nos priorités : les droits de l'enfant. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement suédois et féliciter les organisateurs du Congrès mondial qui a eu lieu le mois dernier sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Le Canada nourrit le fervent espoir que ce congrès conduira à la mise en oeuvre de mesures pratiques particulièrement efficaces ainsi qu'à l'adoption et à la ratification d'instruments internationaux juridiquement contraignants pour combattre l'esclavage des enfants et leur exploitation sexuelle à des fins commerciales. Il faut nous employer résolument à conclure les négociations sur le projet de Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant portant sur la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie juvéniles.

Nous y emploierons notre budget d'aide au développement et oeuvrerons avec tous les pays intéressés par ces mêmes objectifs.

Le concept de sécurité humaine durable exige un attachement non seulement au respect des droits fondamentaux de la personne, mais aussi à l'évolution de la démocratie. Depuis 10 ans, nous avons vu l'ONU promouvoir la démocratie du Cambodge à Haïti, en passant par l'Afrique du Sud. D'autres organisations multilatérales jouent aussi à cet égard un rôle important, comme celui qu'a tenu l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au cours des élections qui se sont déroulées récemment en Bosnie. De récents conflits ont

montré plus d'une fois l'importance de structures démocratiques stables pour la promotion de la sécurité humaine durable. Ils ont aussi mis en relief la nécessité de distinguer entre les aspirations démocratiques légitimes et les dangereuses tendances à la fragmentation. La communauté internationale se doit de résister aux tentatives visant à structurer la participation politique en fonction de mini-États culturellement ou ethniquement «purs».

*(L'orateur poursuit en français)*

Haïti a été un test crucial pour les Nations unies dans la promotion de la démocratisation comme facteur intégral de la sécurité. Les événements ont montré la nécessité d'un effort international concerté pour étayer la démocratie, non pas seulement au profit d'un leader ni d'une élection, mais aussi dans le processus constant par lequel les institutions et les démocraties peuvent s'établir. Nous devons le reconnaître, nous devons nous engager pour que l'ONU travaille efficacement à la paix et à la stabilité en Haïti.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Le Nigéria, le Burundi et la Birmanie, notamment, ont récemment mis à l'épreuve notre aptitude collective à soutenir les aspirations démocratiques des peuples. Le Canada demeure fermement déterminé à restaurer la démocratie dans ces pays et à travailler dans ce sens avec ses partenaires, à l'échelle bilatérale et multilatérale et au sein du Commonwealth et de la *Francophonie*.

L'explosion des technologies de l'information apporte de grands dangers, mais fait aussi naître de grandes possibilités en ce qui concerne la sécurité humaine durable. Les groupes extrémistes peuvent maintenant diffuser plus facilement leur message de haine et d'intolérance, et il nous suffit seulement de considérer la Bosnie et le Rwanda pour voir les tragiques effets qui s'ensuivent. En même temps, ces technologies ont donné à des millions de personnes et à de nombreux groupes un moyen puissant de renforcer la société civile.

L'évolution des technologies de l'information soulève de nombreuses autres questions, notamment en ce qui concerne l'accès et la lutte contre les abus tels que la transmission de la pornographie juvénile ou le terrorisme. Le Conseil économique et social a commandé une étude relative à ces questions. À cet égard, le Canada a une certaine expérience au plan de la jurisprudence et des questions techniques et entend contribuer à la recherche de solutions.

J'ai évoqué certaines des grandes questions qui exigent un renouvellement de la pensée à l'Organisation des Nations Unies. Il ne suffit pas d'innover sur le plan conceptuel, il faut aussi que l'Organisation renouvelle ses structures et en édifie de nouvelles. N'hésitons pas à éliminer les programmes ou les organes devenus inutiles, à réorienter ceux dont la mission l'exige; à consolider ce qui doit l'être et à éliminer les doubles emplois. N'hésitons pas non plus à créer de nouveaux instruments, en fonction des ressources disponibles, pour affronter les problèmes d'aujourd'hui. La réforme va au-delà des simples compressions budgétaires, bien que cet aspect ne soit pas à négliger.

La crise financière que traverse actuellement l'ONU doit être notre plus grande priorité. Nous observons des progrès encourageants : le nouveau Conseil de l'efficacité a produit ses premiers résultats.

Mais, et cela est peut-être plus important encore, la nécessité d'une restructuration financière et administrative est de plus en plus reconnue. Il reste cependant beaucoup à faire. Je ne peux simplement me contenter de demander encore une fois à tous les Membres de régler leurs contributions, sans condition — intégralement et à temps. Je me demande pourquoi plus de la moitié des États Membres s'abstiennent de respecter cette norme, et pourquoi certains d'entre eux refusent même de payer. Les difficultés budgétaires des gouvernements ne sont pas une excuse. Le Canada a entrepris ces dernières années des compressions de dépenses qui comptent parmi les plus rigoureuses de tous les pays développés. Pourtant, nous continuons de verser notre contribution à l'ONU intégralement et dans les délais, parce que nous croyons que l'Organisation répond aux grandes priorités internationales.

Peut-être certains Membres pensent-ils, en retardant leur versement, soumettre l'ONU à une forme de chantage, dans l'espoir de la forcer à entreprendre des réformes en l'acculant à la faillite financière. Cette tactique est immorale et manque de perspicacité à la fois. Une organisation en crise n'aura pas l'énergie requise pour procéder à une véritable réforme. Ce qui fait défaut ici, c'est la volonté politique, à la fois pour ce qui est d'acquitter les contributions que de progresser dans la difficile tâche que constitue la révision des barèmes des

quotes-parts en fonction de la capacité de payer de chacun. Le Canada espère que d'autres se joindront à lui pour manifester cette volonté au cours de la session actuelle de l'Assemblée.

Le renforcement de l'efficacité du Conseil de sécurité en le rendant plus responsable, plus représentatif et plus transparent, est une autre priorité. Pour le Canada, il importe en particulier de faire réellement participer à la prise de décisions les Membres dont les citoyens, militaires ou civils, sont en butte aux conflits sur lesquels le Conseil délibère.

Le Conseil doit s'attaquer à deux problèmes : son rôle et sa composition. Pour ce qui est de son rôle, si l'on veut que le Conseil, soit à même de gérer la nature plus complexe de la paix et de la sécurité internationales, il doit être disposé à jouer un rôle plus important dans la prévention des conflits. Le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et les autres intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux devront donc coopérer afin d'identifier les situations d'urgence et d'y faire face.

En second lieu, le Conseil peut, en augmentant le nombre de ses membres, faire taire les critiques qui lui reprochent d'être un organe fermé dont la composition ne reflète pas pleinement les changements intervenus dans le monde depuis 1945. Dans la répartition de ces sièges, il faudra en premier lieu tenir compte de la contribution des Membres aux objectifs généraux de la Charte de l'ONU, ainsi que de la nécessité d'une représentation géographique équitable. La qualité de membre comporte ses privilèges mais, chose plus importante, elle doit être assortie d'une responsabilité particulière et d'un attachement aux principes de la Charte de l'ONU et à la sécurité humaine durable.

*(L'orateur poursuit en français)*

La revitalisation de l'Assemblée générale revêt tout autant d'importance car c'est le seul organisme qui réunisse tous les pays du monde, dans toute leur diversité. L'Assemblée générale représente à l'échelle mondiale l'essence aussi bien que le défi de la démocratie. L'Assemblée générale doit réaliser le consensus et prendre des décisions sur le nouvel ordre du jour de la sécurité humaine. Elle doit promouvoir la sécurité humaine durable, concept qui englobe la gestion des ressources naturelles, la croissance ainsi que la paix et la sécurité.

*(L'orateur reprend en anglais)*

J'ai décrit aujourd'hui dans les grandes lignes certaines des mesures que le Canada a prises pour faire évoluer les mentalités, améliorer les pratiques existantes et en instaurer de nouvelles. Je sais que d'autres États Membres font eux aussi des efforts dans le même sens. Nous avons maintenant de nombreuses options à examiner et à discuter.

Mais les plans, les propositions et les études ne suffisent pas. Le poète Yeats a dit que la responsabilité prenait racine dans les rêves. Il est facile de rêver; il l'est moins d'agir. Nous avons une nouvelle vision du multilatéralisme et un nouveau mandat non seulement pour la prévention des conflits mais aussi pour la culture de la paix. Nous avons commencé à travailler pour faire de cette vision une réalité. Nous mesurons tous l'énormité de cette tâche au moment de nous y atteler mais il faut persister car si elle est difficile, notre mission n'en est pas moins vitale.

Nous devons en 1996 nous montrer capables de restaurer l'esprit de 1956, grâce auquel, au plus fort de la guerre froide, l'ONU a donné naissance au maintien de la paix et changé ainsi pour toujours les relations internationales. Nous devons trouver en nous-mêmes la capacité et la volonté de sortir des sentiers battus et la ténacité de mettre à exécution nos idées nouvelles. Il y va de l'intérêt de tous et de chacun d'entre nous.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Amre Moussa, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

**M. Moussa** (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Cette session se déroule dans des circonstances difficiles et délicates caractérisées dans l'ensemble par des préoccupations politiques et socio-économiques. C'est d'autant plus manifeste dans l'ensemble du monde en développement qui est surpeuplé et en même temps accablé par les problèmes du retard culturel et des défis du développement. Les espoirs suscités par la fin de la guerre froide, qui annonçait l'avènement d'une ère nouvelle où régneraient la coopération et la détente, ont rapidement été brisés par ces problèmes et ces préoccupations. Nous nous heurtons actuellement à des phénomènes antagoniques où les éléments de la complémentarité et de l'intégration coïncident avec des tendances à la division et à la désunion. La révolution technologique et des communications se déroule parallèlement à l'explosion de conflits nationaux et d'animosités ethniques. Les ambitions des dirigeants se superposent à des pratiques hégémoniques. Cela a entraîné une grave confusion conceptuelle que l'ordre international, sous sa forme actuelle, ne peut résoudre de façon efficace ou préventive. Cet ordre, étant donné la règle des deux

poids deux mesures manifeste qu'il applique, a peut-être contribué à l'intensification des aspects négatifs de cette période aux dépens de ses aspects et acquis positifs.

Assurément, la logique de l'évolution et les règles de transformation indiquent que les étapes du changement comportent un risque potentiel ainsi que des éléments de rivalité, sauf s'il existe un objectif et un environnement porteur, assortis d'une vision à long terme et d'un ensemble de valeurs élevées cristallisées par des efforts coordonnés et concertés. C'est précisément ce qui ne s'est pas produit. La dichotomie entre le Nord et le Sud s'élargit. L'absence de compréhension commune entre les cultures et les civilisations mondiales persiste. Cela a provoqué un désaccord dans la réflexion sur le monde et créé une méfiance mutuelle qui non seulement pose une menace immense, qui compromet la marche du progrès politique et les activités de développement économique, ainsi que le tissu du développement social mais qui a également soulevé la question de savoir si les avantages de la science et de la technologie ont amené le monde à la sécurité et à la stabilité ou l'inverse.

En ce qui concerne la politique internationale contemporaine, il est vraiment alarmant de voir qu'il y a des tentatives de marginaliser l'Organisation des Nations Unies, à l'heure où le monde a le plus besoin de compréhension, d'une meilleure coordination et d'une plus grande interdépendance. Il aurait été plus logique de promouvoir le renforcement de cette Organisation afin qu'elle puisse jouer son rôle en réalisant ces objectifs de façon véritablement démocratique, avec la participation de tous les pays du monde, avec la diversité de leurs cultures, sociétés, tailles, orientations et réalisations. Ceci est d'autant plus vrai que la Charte des Nations Unies, à notre avis — et beaucoup partagent ce point de vue — représente toujours un instrument fondamental qui régit la vie internationale et étant donné que tout ordre international, ancien ou nouveau, doit être fondé sur une base solide, qui respecte les droits, fixe les obligations et ouvre la voie à une ère d'inter-action entre les sociétés, sur la base de l'acceptation et de la compréhension et non de sanctions et de l'oppression.

Nous savons bien entendu que les défis de demain sont différents de ceux d'hier. Nous savons également que l'ONU, avec sa culture actuelle, pourrait ne pas être en mesure, d'une manière ou d'une autre, de relever les défis de l'avenir. Cependant, cela doit faire l'objet d'un débat afin de parvenir à un consensus, cela ne doit pas être une question arrêtée par un petit nombre ou décidée unilatéralement.

Pour ces raisons, il est indispensable de s'employer collectivement à forger une volonté politique commune pour renforcer l'Organisation des Nations Unies, accroître son efficacité et rétablir sa crédibilité, de façon à assurer la stabilité et la sécurité dans le monde.

Les annales de l'Organisation, qui continue de progresser dans le règlement des problèmes mondiaux, regorgent de succès historiques. Un examen approfondi des rapports du Secrétaire général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde nous rassure quant au rôle que l'ONU joue à cet égard et nous demandons que ce rôle soit renforcé car il s'attaque aux problèmes de l'heure et explore les perspectives d'avenir grâce à une compréhension mondiale.

Le rôle du Secrétaire général dans l'élaboration d'une base rationnelle des activités mondiales de développement a réussi à centrer l'attention sur les problèmes du moment grâce à une série de conférences réunies ces cinq dernières années sur le thème de l'environnement, des droits de l'homme, de la population, du développement social, des femmes et des établissements humains. Ce sont autant de points de référence importants pour une action mondiale fondée sur le consensus international en vue de traiter des problèmes qui, par le passé, étaient marginalisés, et qui sont aujourd'hui vitaux. Nous demandons au Secrétaire général de continuer dans cette démarche, qui a donné aux Nations Unies un caractère distinctif et positif dans un monde de négativité croissante.

Un rôle renforcé, la réforme et une plus grande efficacité sont nos objectifs communs pour l'Organisation des Nations Unies. La Déclaration historique adoptée l'an dernier par les chefs d'État ou de gouvernement à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies constitue la pierre angulaire du travail futur de l'Organisation. La Déclaration contient un cadre conceptuel clair d'action mondiale en fonction des priorités dont nous avons tous convenu : la paix, fondée sur les principes et les dispositions de la Charte et soutenue par un mécanisme efficace de sécurité collective; le développement socio-économique sous tous ses aspects; l'égalité souveraine des États et le respect du droit des peuples; et la justice, s'agissant des différentes questions inscrites à l'ordre du jour international. L'Égypte juge nécessaire de traduire ces nobles principes en programmes d'action clairs, qui tiennent compte des intérêts de tous, sans discrimination.

Lorsque nous nous sommes réunis ici l'année dernière pour célébrer le cinquantième anniversaire des Nations Unies, nous étions consternés par les événements dans la

région des Grands Lacs, en Afrique, où d'abominables massacres ont eu de terribles conséquences humanitaires. Nous étions alarmés par les événements en Bosnie, où les «zones de sécurité» des Nations Unies ont été envahies et où des innocents ont perdu la vie dans des querelles ethniques odieuses. Nonobstant, nous étions alors optimistes à l'égard de l'évolution de la situation au Moyen-Orient. L'Accord intérimaire avait été signé entre le Président Yasser Arafat et feu le Premier Ministre d'Israël, Itzhak Rabin, un accord décrit comme un pas important vers la recherche d'une solution à la question de Palestine. La situation a-t-elle changé; s'est-elle améliorée?

Examinons les faits nouveaux intervenus dans la région pendant l'année écoulée. Ces derniers mois, le Moyen-Orient a traversé une crise qui a presque paralysé le processus de paix, une crise due à la réticence du Gouvernement israélien à agir conformément aux principes de paix fondamentaux convenus. Cette attitude renfermait la menace d'un retour au langage, aux concepts, aux politiques, voire aux pratiques, qui tendaient à disparaître dans la région. C'est ainsi que tous les volets du processus de paix se sont trouvés dans l'impasse et que ce processus a piétiné. L'Égypte, qui avait lancé ce processus et qui croit en une paix arabo-israélienne juste et équilibrée, a intensifié ses efforts pour rectifier la situation et enraciner les principes fondamentaux du processus, à commencer par celui de l'«échange de terres contre la paix».

Dans ce contexte, je tiens à présenter la position arabe, telle qu'elle est énoncée dans le communiqué final du sommet tenu au Caire en juin dernier. Les dirigeants arabes ont exprimé à l'unanimité leur vif intérêt à voir se poursuivre le processus d'instauration d'une paix juste et globale en tant qu'option arabe stratégique dans le cadre de la légalité internationale. La position arabe exige qu'Israël prenne, sérieusement et sans ambiguïté, l'engagement de respecter les principes convenus à la Conférence de Madrid, et en particulier celui de l'«échange de terres contre la paix», ainsi que les garanties fournies par les parties. Les dirigeants arabes ont souligné que toute violation par Israël de ces principes ou des fondements sur lesquels repose le processus de paix, tout reniement des engagements pris ou des accords conclus dans le cadre de ce processus, ou tout retard dans leur mise en oeuvre, conduirait à une régression du processus de paix, avec les conséquences et les risques que cela comporte. Car la région pourrait se retrouver plongée dans un climat de tension et tous les pays arabes pourraient être amenés à revoir les mesures prises vis-à-vis d'Israël dans le cadre du processus de paix. Dans une telle éventualité, le Gouvernement israélien en assumerait seul l'entière responsabilité.

Les dirigeants arabes ont souligné qu'en aucun cas ils ne reconnaîtraient ou n'accepteraient une situation résultant de l'implantation de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés, puisque ces colonies de peuplement sont considérées comme une mesure illégale qui ne confère aucun droit ou obligation. L'implantation de colonies de peuplement et l'installation de colons violent le droit international et le cadre de Madrid et font obstacle au processus de paix, qui exige qu'Israël mette un terme à toutes ses activités de peuplement des territoires occupés. Les dirigeants arabes ont également souligné qu'au Moyen-Orient une paix juste et globale ne saurait être obtenue que par le règlement des questions d'Al Qods Al Charif et des réfugiés palestiniens, sur la base de leur droit de rentrer chez eux et d'obtenir des dédommagements, conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies.

Il y a peu de temps, le nouveau Premier Ministre israélien a rencontré le Président palestinien. Cette rencontre représente à n'en pas douter un progrès vers leur reconnaissance mutuelle en tant que partenaires sur un pied d'égalité dans le processus de paix palestino-israélien. On peut supposer que le processus de paix se poursuivra par la mise en oeuvre des engagements pris aux termes des Accords d'Oslo, conformément au calendrier convenu. Mais, tel n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Ce qui nous intéresse, ce ne sont pas des poignées de mains ou de grands sourires pour les caméras, mais plutôt de réels progrès. Ce à quoi il faut s'employer — et nous devons y oeuvrer —, c'est à la mise en oeuvre des engagements et à des négociations sérieuses, sans perdre de temps. Nous lançons un appel au monde entier pour qu'avec nous il se montre vigilant et suive de près la question, afin de ne tolérer aucune régression, aucune manipulation à l'égard de questions aussi graves et aussi sensibles que l'instauration d'une paix contractuelle permanente entre la Palestine et Israël, une paix qui réponde aux aspirations nationales du peuple palestinien et qui conduise à l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination, sous contrôle international, et à la création d'un État palestinien. Cette paix doit aussi signifier la sécurité pour Israël et pour toutes les parties sur un pied d'égalité.

Israël est appelé à renoncer à la politique d'implantation de colonies de peuplement, et notamment à l'expansion des colonies de peuplement. Israël est appelé à mettre fin à sa politique consistant à boucler les territoires et à assiéger le peuple palestinien. Israël est appelé à honorer ses engagements, à redéployer ses troupes à l'extérieur d'Hébron et à reprendre sans plus de retard les

négociations sur le statut final. Israël est également appelé à mettre fin à ses pratiques à Al Qods, ville où les droits arabes l'emportent sur ceux susceptibles d'être revendiqués par Israël, parce qu'ils sont plus anciens, plus légitimes et plus authentiques que n'importe quelle revendication israélienne sur la ville.

Sur le volet syrien, je puis dire en toute honnêteté et en toute confiance que la Syrie est prête à reprendre les négociations suspendues en février dernier à la demande d'Israël. Les négociations doivent reprendre là où elles ont été interrompues, ce qui n'est que juste et conforme au cadre de Madrid et au principe équitable de l'«échange de terres contre la paix».

Du haut de cette tribune, l'Égypte demande à Israël de reprendre les négociations. Israël doit s'abstenir de toutes politiques ou formules susceptibles d'être interprétées comme la négation d'années de négociations, car elles constituent une régression par rapport aux principes qui sont arrivés à faire partie intégrante des règles d'un travail pacifique dans la région, reposent sur le droit international et sont appuyés par un large consensus international.

Sur le volet libanais, nous demandons l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et le complet retrait d'Israël du Liban, sur lequel les responsables israéliens ont répété à maintes reprises n'avoir aucune revendication territoriale.

La paix au Moyen-Orient ne sera complète et durable que lorsqu'aura été mis en place un régime strict de sécurité régionale fondé sur des arrangements qui offrent à toutes les parties une sécurité égale, avec des niveaux minimums d'armement.

La région doit être totalement exempte de toutes les armes de destruction massive — nucléaires, chimiques et biologiques - et de leurs vecteurs. La paix et la sécurité ne sauraient survivre où existent toute instabilité du pouvoir ou de graves différences dans les droits et les obligations des pays de la région.

En outre, nous surveillons de près l'immense arsenal israélien, qui comprend des armes de destruction massive, des missiles et des armes antimissiles. Nous nous interrogeons sur ce qu'il faut en déduire. Nous estimons que cela a, en fait, conduit plusieurs pays de la région à réagir face à cette grave escalade, à un moment où nous parlons tous de paix. Compte tenu de ce fait et pour en éviter les conséquences, l'Égypte propose d'engager des négociations efficaces pour instaurer une zone exempte de toutes les armes

de destruction massive et de leurs vecteurs. Le Président Hosni Moubarak a fait cette proposition en avril 1990.

L'Égypte appelle les membres permanents du Conseil de sécurité et les États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui ont proposé et adopté la résolution sur le Moyen-Orient lors de la Conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, à prendre des mesures concrètes pour établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient conformément à l'initiative égyptienne, qui a mobilisé le consensus de tous les États concernés depuis 1980.

Tout en insistant sur le fait que le contrôle des armes et la sécurité régionale constituent l'un des piliers de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, l'Égypte pense que la coopération économique et régionale dans le cadre d'une paix juste en constitue un autre. La coopération régionale est indissociable de l'instauration de la paix: la paix en est l'essence et le cadre. Deux sessions du Sommet économique sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont eu lieu à Casablanca et à Amman, capitale de la Jordanie. Ces deux sessions se sont déroulées dans une atmosphère d'optimisme, chacun étant persuadé que le processus de paix réussirait. En fait, certains succès ont été enregistrés, tels que la signature de l'accord intérimaire entre Israël et la Palestine et la tenue de négociations directes entre la Syrie et Israël. Elles se sont tenues dans le contexte d'un recul de la politique en matière de colonies de peuplement et de discours incessants sur la paix et ses objectifs. Cependant, aujourd'hui, nous voyons exactement le contraire. Un tel état de choses menace la paix, son cadre et tout ce qui lui est associé, y compris la coopération régionale, qui ne peut prospérer que dans une atmosphère de paix et d'espoir pour l'avenir. Nous demandons donc à Israël de revenir au cadre fondamental de la paix selon les accords conclus, les termes de référence établis et les principes approuvés.

Alors que l'Égypte est favorable à l'organisation du troisième Sommet économique telle que programmée — comme d'autres, nous avons beaucoup à apporter dans les domaines de la réforme économique, de l'investissement et du développement — nous demandons aux auteurs du processus de paix, en particulier les États-Unis

d'Amérique, d'oeuvrer à créer les conditions qui pourront conduire à une bonne organisation du Sommet. Cela ne peut se faire que si des efforts sérieux sont déployés dans tous les aspects de la paix, à la fois au plan de la négociation et au plan de la mise en oeuvre. Nous le disons devant toute la communauté internationale, afin que chacun s'acquitte de ses responsabilités et respecte ses engagements. Sinon, l'équilibre sera perturbé et le sujet dépourvu de tout sens.

L'instauration de la paix au Moyen-Orient nécessite justice, équilibre et honnêteté dans les négociations et face aux besoins des populations. De là découle la diplomatie ouverte égyptienne qui considère la situation actuelle comme extrêmement sérieuse. Nous réaffirmons une nouvelle fois que l'Égypte rejette tout ce qui peut déboucher sur une paix déséquilibrée de manière à satisfaire les intérêts d'une partie aux dépens de l'autre. La paix à laquelle nous aspirons est une paix arabo-israélienne équilibrée qui échange un droit contre un droit, la sécurité contre la sécurité, un engagement contre un engagement.

Une paix juste et globale est la pierre angulaire de la stabilité au Moyen-Orient. En dépit de l'attitude défavorable du nouveau Gouvernement israélien à l'égard du processus de paix, la justice seule pourra prévaloir. La paix s'imposera, propulsée par le désir des peuples de la région, y compris le peuple d'Israël, de vivre dans une paix véritable, dans la coopération et la stabilité.

L'Égypte, dont la population a contribué à jeter les bases de la civilisation humaine, accepte depuis des siècles les impératifs de la géographie et de l'histoire, qui confèrent à l'Égypte des responsabilités spéciales dans les affaires de notre région et au-delà. L'Égypte prend l'initiative de la paix, recherche la prospérité, favorise la connaissance et est fidèlement attachée à la marche du progrès.

L'Égypte ne peut donc que compatir à l'agonie qui afflige la région et déplorer les répercussions qu'elle entraîne. Pendant que la paix au Moyen-Orient traverse une phase cruciale, la région du Golfe, qui est une partie du Moyen-Orient, connaît elle aussi divers événements défavorables. La stabilité de la région du Golfe est, pour plus d'une raison, liée à l'intérêt suprême de l'Égypte et à sa sécurité. En particulier, c'est une zone dotée d'un potentiel et de caractéristiques qui font de sa stabilité et de sa sécurité une question importante pour toutes les Puissances préoccupées par la paix et la sécurité internationales.

Le résultat de notre examen de la succession d'événements dans cette zone nous amène à plusieurs

conclusions. Premièrement, le strict respect des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iraq, sans faille ni transgression, constitue le seul moyen de parvenir à mettre fin à la crise qui a éclaté au mois d'août 1990. Deuxièmement, l'utilisation de la force ne saurait rétablir les droits ou corriger les torts. Ainsi, les droits du peuple iraquien, le maintien de son unité et le respect de ses droits et de son bien-être, qu'il s'agisse d'Arabes ou de Kurdes, resteront la principale préoccupation de tous. Nous sommes également préoccupés par la sauvegarde des droits du peuple koweïtien et le retour des détenus et des biens.

Troisièmement, le mémorandum d'accord concernant la résolution sur l'échange de pétrole contre des vivres, qui a été conclu après des négociations ardues, doit entrer en vigueur sans autre délai pour soulager les souffrances du peuple frère iraquien.

Quatrièmement, le fait de compromettre l'intégrité territoriale et l'unité de l'Iraq constitue une violation du droit international mais il risque de plus d'ouvrir la porte à des répercussions majeures portant atteinte à la stabilité régionale et menaçant les intérêts des pays voisins.

Cinquièmement, le retrait de l'Iran des trois îles des Émirats arabes unis — Abou Moussa, Grande Tomb et Petite Tomb — constitue une condition *sine qua non* pour désamorcer un autre foyer de tension. L'appel arabe adressé à l'Iran pour l'amener à régler à l'amiable toute revendication territoriale sur ces îles reste valable.

Sixièmement, la politique d'intervention et les tentatives de manipuler les minorités ethniques et religieuses pour déstabiliser d'autres pays voisins ne peuvent contribuer à établir la stabilité dans la région du Golfe ou dans la région plus large du Moyen-Orient, ni garantir les intérêts de l'une des parties concernées. De plus, il s'agit là d'une violation flagrante des normes de conduite internationales.

Avant de laisser de côté la question du Moyen-Orient, je voudrais faire mention du différend entre la Libye et certains pays occidentaux, différend auquel nous attachons une importance particulière en raison de ses répercussions sur la région ainsi que des dommages et souffrances qu'il inflige au peuple frère de la Libye, et des incidences qu'il entraîne pour les économies des pays voisins et la stabilité dans la région en général. Étant donné le vif intérêt que nous portons à la prévention de toute escalade du problème et à un prompt règlement de ce dernier, nous appuyons les efforts entrepris par la Ligue arabe, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Mouvement des pays non alignés, et

nous demandons que ces efforts suscitent une réaction positive.

Du Moyen-Orient à l'Afrique, nous sommes témoins de succès et d'échecs — d'histoires tristes ou heureuses. Alors que le pays frère, le Rwanda, a recouvré sa stabilité et relancé sa reconstruction et son développement, son voisin, notre frère, le Burundi, est un exemple des troubles graves qui affectent toute la région des Grands Lacs. L'année dernière nous avons exprimé notre profond désarroi face à la situation qui sévissait dans cette importante région; aujourd'hui nous le réitérons et insistons sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités afin d'éviter que la tragédie du Rwanda ne se reproduise au Burundi.

Il existe, cependant, un élément positif qui, faut-il l'espérer, ne se perdra pas au milieu des déceptions qu'engendre la situation en Afrique : les efforts accomplis par l'OUA, qui ont commencé à prendre forme dans un cadre institutionnel et dont nous espérons qu'ils seront couronnés de succès. Cela s'est manifesté par la mise en place du Mécanisme de prévention de gestion et de résolution des conflits qui jouera un rôle dans la résolution des problèmes du continent. Les pays et les dirigeants de la région des Grands Lacs, en particulier l'ancien Président Nyerere, ont joué un rôle collectif louable de réconciliation, qui prend en compte la question des réfugiés et les rivalités ethniques latentes dans la région. De sérieux efforts ont également été faits par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour résoudre le problème libérien, en particulier par le Nigéria qui n'a cessé de faire des efforts pendant la période où il a présidé ce groupe sous-régional. Nous saluons les efforts accomplis par le Ghana à la présidence de la CEDEAO au cours des deux dernières années. Nous demandons à la communauté internationale, aux Nations Unies en particulier, de soutenir tous ces efforts et de fournir les moyens nécessaires pour leur succès.

Cela s'applique également aux nombreux efforts faits pour parvenir à la réconciliation nationale en Somalie, mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka en Angola et le plan de règlement au Sahara occidental. Nous espérons que les parties concernées tireront parti de ces occasions historiques, de façon que la stabilité puisse prévaloir en Afrique et que l'appui international à ces efforts se poursuive, en particulier pour ce qui est du relèvement après les conflits et de la reconstruction socio-économique.

Dans ce contexte, je voudrais appeler l'attention sur la gravité de la détérioration persistante de la situation socio-

économique du continent africain, qui comprend les deux tiers des pays les moins avancés du monde et dont un tiers de la population est menacée de famine. En dépit de ce fait, les pays du continent s'efforcent, avec ténacité, de procéder à des réformes économiques, des ajustements structurels, de renforcer la coopération régionale entre eux et de faire face à la situation sociale du continent, conformément à la Déclaration faite au Caire, en mars 1995.

Ces efforts sont encore hésitants du fait d'un appui international qui va en diminuant et d'une insuffisance des ressources financières nécessaires. Nous appuyons donc l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, présentée en mars dernier par le Secrétaire général, fondée sur une mobilisation systématique des ressources et la pleine participation des institutions internationales. Par conséquent, nous demandons aux pays donateurs et à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour faire face à la situation économique critique en Afrique, en particulier au problème de la dette extérieure, en fournissant les ressources nécessaires et en créant un environnement qui permettra au continent de se joindre à la marche du développement et d'être en mesure de faire face à ses problèmes socio-économiques, qui représentent l'une des causes profondes de la tension politique et de l'instabilité dans le continent.

La situation économique critique qui règne en Afrique nous amène à exprimer certaines préoccupations de l'Égypte et des pays en développement eu égard à l'économie mondiale. Il suffira ici de faire une référence à l'importance de l'application fidèle des accords de l'Uruguay Round et à la nécessité de faire face aux effets négatifs qu'ils ont sur les pays importateurs nets de denrées alimentaires. Nous attendons avec intérêt les résultats de la première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra à Singapour. Nous tenons à souligner combien il importe de se concentrer sur l'application des accords de l'Uruguay Round sans chercher à soulever de nouvelles questions telles que celles qui se rapportent à l'investissement et au lien qui existe entre le commerce international, d'une part, et la main-d'oeuvre et l'environnement, d'autre part. Toute question additionnelle devrait faire l'objet d'une étude approfondie. Nous réaffirmons le rôle important de chef de file de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à cet égard, avant que de telles questions soient soumises pour examen à l'OMC.

S'agissant de la Bosnie, il y a un espoir de mettre en oeuvre l'Accord de Dayton pour mettre fin à la tragédie effroyable provoquée par le «nettoyage ethnique» et

l'étroitesse d'esprit raciste. L'Accord sera mis en oeuvre sous protection internationale, représentée par la Force multinationale de mise en oeuvre (IFOR), à laquelle l'Égypte et de nombreux autres pays contribuent. Malgré toutes les circonstances associées au processus électoral, ses résultats restent prometteurs et augurent bien d'une victoire possible des forces de la modération qui permettra à la Bosnie de devenir un État multiethnique où Serbes, musulmans et Croates coexistent en paix.

L'Égypte se félicite de l'élection du Président Izetbegovic à la présidence du Conseil tripartite présidentiel. À cet égard, nous tenons à souligner un certain nombre de points dont nous pensons qu'ils peuvent garantir la stabilité de la situation et assurer la pleine application des dispositions de l'Accord de Dayton. Tout d'abord, il importe de consolider l'intégrité territoriale de la Bosnie, de rejeter fermement et strictement toute tentative de partition et de respecter le processus démocratique et les résultats des élections. Deuxièmement, il est nécessaire d'aider l'État de Bosnie à mettre en place les éléments nécessaires pour constituer son armée nationale et de lui fournir l'équipement dont il a besoin pour prévenir toute menace extérieure ou faire face à un nouvel effondrement de la situation intérieure après le retrait de l'IFOR. Troisièmement, il est nécessaire de fournir l'appui économique dont la Bosnie a besoin pour reconstruire et redresser le pays, car cela représentera un appui pour les fondements de la coexistence et de la paix entre les trois groupes ethniques. Quatrièmement, il est essentiel de punir les criminels de guerre. Sinon, il sera futile de parler de droits de l'homme dans le monde et cela sera considéré comme une position de retranchement de la politique des deux poids deux mesures.

Le phénomène du terrorisme s'est exacerbé et ne connaît plus de frontières. Nous devons tous appliquer la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, qui a été adoptée à la quarante-neuvième session. Les terroristes ne doivent trouver refuge dans aucun pays civilisé. Nous devons tous coopérer pour éliminer toutes les sources de terrorisme. Nous devons élaborer un système juridique bien défini garantissant que ceux qui sont responsables d'actes de terrorisme seront recherchés, mis en accusation et extradés afin d'être traduits en justice pour les crimes qu'ils ont commis, crimes qui terrorisent des gens  
p a i s i b l e s e t m e n a c e n t l a

stabilité internationale. Nous devons définir des critères et des normes clairs garantissant que le droit à l'asile politique ne sera pas accordé à ceux qui ne le méritent pas, afin que ce droit ne devienne pas un permis encourageant les terroristes et les protégeant contre les poursuites judiciaires et le châtement.

Le terrorisme est un phénomène international qui n'est pas lié à une région géographique particulière ou à une civilisation, à une culture ou une religion particulière. Nous en avons eu la preuve, de l'Extrême-Orient au Moyen-Orient, de l'Europe à l'Amérique. Le terrorisme a même frôlé ce bâtiment. La communauté internationale tout entière doit mobiliser les ressources nécessaires pour affronter cet odieux phénomène d'agression, éliminer ses sources et isoler quiconque lui fournit aide et encouragement. À cet égard, je demande à l'ONU et aux peuples civilisés du monde de répondre promptement à l'appel lancé par le Président Hosni Moubarak visant à tenir une conférence internationale pour s'attaquer au phénomène criminel du terrorisme et, en tant que contribution à la paix et à la stabilité du monde en général — pour mobiliser les efforts internationaux conjoints pour le combattre.

J'ai commencé mon allocution en disant ce que nous pensons du rôle de cette Organisation. Je la termine en rendant hommage et en exprimant ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont la compétence et la clairvoyance ont contribué pendant son mandat actuel à identifier les problèmes et les défis auxquels sont confrontées la communauté internationale et cette Organisation. Il a élaboré l'ordre du jour concernant les questions à l'examen et les approches nécessaires pour les résoudre. La mise en oeuvre de cet ordre du jour dépend de la volonté et de l'intérêt des États Membres.

Alors qu'elle réaffirme sa confiance dans le Secrétaire général, une confiance partagée par les membres de deux organisations régionales les plus éminentes — la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'unité africaine — l'Égypte accorde une haute priorité à son élection à la présidence du Secrétariat des Nations Unies pour un deuxième mandat, pendant lequel il aura la possibilité de guider le Secrétariat et de participer à la mise en oeuvre des programmes qu'il a conçus, du processus de réforme qu'il a lancé et des solutions qu'il a mises en train pour résoudre les problèmes auxquels est confrontée l'Organisation, problèmes qui se font jour sur une scène internationale qui assiste à la naissance d'un nouvel ordre dont les caractéristiques ne sont pas encore définies, problèmes qui se présentent, alors que l'ONU se trouve à un tournant

historique, au seuil d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et du culte du Costa Rica, M. Fernando Naranjo Villalobos.

**M. Naranjo Villalobos** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation costa-ricienne a le plaisir de présenter ses cordiales félicitations au Président de l'Assemblée générale, à l'occasion de son élection. Outre ses qualités personnelles et professionnelles éminentes, nous sommes inspirés par le respect et l'amitié que nous portons à la Malaisie, symbole vivant de l'aptitude de nombreux peuples à unir leurs efforts sans perdre leur identité, comme le dit fort bien la devise de la Malaisie : l'union fait la force.

Je suis également heureux d'exprimer la reconnaissance du Costa Rica à l'ancien Président de la cinquantième session de l'Assemblée générale, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, pour la manière excellente dont il a présidé les travaux de l'Assemblée.

Monsieur le Secrétaire général, votre oeuvre en faveur de la paix et de la sécurité mondiales et votre effort de rénovation de l'Organisation vous valent une place d'honneur dans les pages de l'histoire de cette Organisation et de la communauté internationale. Ma délégation tient à exprimer toute la reconnaissance et le respect que le Costa Rica éprouve pour votre action méritoire.

Une session de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue nécessairement pour tous les États Membres un moment propice à la réflexion. Toutes les délégations ici présentes se posent les mêmes questions : quels sont les progrès qui ont été réalisés dans la réalisation des objectifs et dans l'application des principes des Nations Unies au cours des 12 derniers mois? Qu'a fait notre pays ou notre région pour contribuer à ces tâches? Les Nations Unies jouent-elles le rôle que nous souhaitons leur voir jouer? Que pouvons-nous faire pour que l'Organisation réponde aux espoirs placés en elle? Quels progrès avons-nous réalisés dans la réforme des Nations Unies?

Nous sommes tout à fait conscients du fait qu'au cours de la période qui a suivi la guerre froide, l'ordre du jour des Nations Unies a beaucoup augmenté. Toutefois, la situation ne semble pas être très encourageante. La création de cette Organisation, comme on l'a rappelé lors de la célébration de son cinquantième anniversaire, a été l'un des résultats les

plus remarquables de la fin de la seconde guerre mondiale. Toutefois, à l'«équilibre de la terreur» entre les superpuissances, qui a durablement marqué les années de la guerre froide, a succédé toute une série de conflits qui, bien que limités au plan géographique, n'en sont pas moins déchirants et sanglants. Dans différentes régions du monde, nous avons assisté avec angoisse à la résurgence de haines nationales, religieuses, tribales et raciales. Même au sein des démocraties pluralistes, des situations de pauvreté extrême et d'injustice sociale, dans certains cas, de trafic de drogue et de criminalité dans d'autres, ont entraîné divers degrés de violence. À tout cela, viennent s'ajouter les événements de ces dernières semaines au Moyen-Orient, qui ont suscité une vive préoccupation et qui peuvent avoir des effets très graves pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Toutefois, il y a des raisons d'être optimiste. Nous espérons que les élections en Bosnie, tenues dans un climat d'harmonie, permettront la création d'un État multiethnique durable dans l'esprit des Accords de paix.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation se réjouit de la reprise des négociations entre l'État d'Israël et l'Autorité nationale palestinienne, qui visent à instaurer une coexistence harmonieuse entre les peuples qui vivent en Terre sainte. C'est avec satisfaction que j'informe l'Assemblée générale qu'un envoyé plénipotentiaire du Costa Rica a récemment rencontré le Président Arafat pour lui exprimer la solidarité de notre pays avec le peuple palestinien et la ferme volonté du Costa Rica de contribuer et d'appuyer la mise en oeuvre des accords d'Oslo, de façon à parvenir à une paix durable et stable au Moyen-Orient.

Le Costa Rica qui va bientôt célébrer le cinquantième anniversaire de l'abolition de ses forces armées, a accueilli lui aussi avec un plaisir particulier l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la légalité de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires et est profondément satisfait de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Depuis 1958, dans le cadre de l'Organisation des États américains, mon pays a proposé l'inclusion, dans le système interaméricain, de la limitation des armes classiques ainsi que l'interdiction des armes nucléaires. Fidèle à cette vocation civile et pacifiste, le Costa Rica a signé ce traité à l'Assemblée générale, et ma délégation prie instamment tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'en faire autant dans les meilleurs délais. De même, mon pays accueille très favorablement le projet de résolution proposé par la Malaisie sur le suivi de l'Avis consultatif et son appel à

entamer des négociations en vue de la conclusion d'un traité de désarmement nucléaire au niveau mondial.

Il nous semble également nécessaire d'accorder davantage d'attention aux problèmes résultant du transfert et du commerce internationaux d'armes. La délégation du Costa Rica se permet d'attirer l'attention sur le projet de code de conduite international en la matière établi par l'ex-Président du Costa Rica, Oscar Arias, et d'autres lauréats du prix Nobel de la paix, conformément aux principes des Nations Unies et dans le désir de maintenir la paix dans le monde.

Le Costa Rica est fier également de pouvoir dire que l'Amérique centrale a continué de progresser dans le processus de consolidation de la paix et de la démocratie. Même si nous continuons d'être confrontés à des problèmes très graves et à affronter une dure réalité économique et sociale, la crise sanglante des années 80 appartient au passé. Les pays d'Amérique centrale sont fermement décidés à consolider la paix et à maintenir la démocratie. Les processus électoraux honnêtes et pluralistes sont devenus la norme là où ils constituaient l'exception. La réconciliation nationale est devenue une réalité. Les progrès définitifs accomplis récemment par le processus de paix au Guatemala augurent de l'avènement définitif de la paix dans l'ensemble de l'Amérique centrale. Je suis heureux à cet égard de féliciter le Gouvernement du Président Álvaro Arzú Irigoyen, l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) et le Groupe des pays amis, notamment le Gouvernement mexicain et le Président Ernesto Zedillo, ainsi que le Secrétariat des Nations Unies pour les progrès accomplis récemment.

L'existence de la paix et de la démocratie en Amérique centrale, région traditionnellement considérée comme troublée, prouve qu'avec de la volonté et de la persévérance il est possible de surmonter n'importe quel legs négatif de l'histoire. Les pays d'Amérique centrale souhaitent que d'autres peuples puissent vivre la même expérience que la leur sans avoir à payer un prix aussi élevé. Néanmoins, et justement parce que tous les pays de la région ont été touchés d'une manière ou d'une autre par cette crise politique et de sécurité, nous travaillons tous avec acharnement pour que cet épisode ne se répète pas.

Nous savons en outre qu'il n'y aura pas de paix durable sans développement. Forte de cette conviction, la région d'Amérique centrale a trouvé un objectif commun dans l'effort visant à parvenir à un développement politique, économique, social, culturel et écologique durable.

Il y a deux ans, les pays d'Amérique centrale ont décidé de s'unir en une Alliance pour le développement durable. En plus de réconcilier l'être humain avec la nature, cette alliance aspire à l'instauration sur nos territoires d'une société qui permette aux générations présentes de développer pleinement leurs capacités dans tous les domaines et aux générations futures de pouvoir compter sur un avenir prospère.

Notre Alliance se fonde sur un projet politique commun, qui conjugue la croissance économique, l'équilibre écologique et la liberté individuelle. Pour la première fois dans sa longue histoire, l'Amérique centrale poursuit un objectif de développement commun, ce qui renforce considérablement sa vocation régionale.

Dans le même ordre d'idées, l'Amérique centrale s'est lancée dans la quête d'approches novatrices pour aider le monde à réaliser ses objectifs dans les domaines politique, économique, social, culturel et écologique. Cette action conjointe et solidaire en faveur de la réintégration de l'Amérique centrale dans la communauté internationale s'est attachée à institutionnaliser de nouveaux liens avec d'autres pays et régions qui ont appuyé notre effort de paix et de démocratie dans l'isthme et qui collaborent aujourd'hui avec notre lutte en faveur d'un développement durable. L'Amérique centrale a ainsi établi des mécanismes privilégiés de dialogue et de coopération avec le Mexique, le Chili, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la République de Corée et la République de Chine à Taiwan. Nous avons également redéfini nos relations avec l'Union européenne, institutionnalisées depuis le début de la décennie écoulée dans ce que l'on a appelé le dialogue de San José. Nous espérons que dans un proche avenir, cette action pourra être élargie à d'autres pays et régions.

La conviction qu'il n'est possible de consolider la paix qu'à travers le développement n'est pas exclusive à l'Amérique centrale. Cette année, mon pays a eu l'honneur de présider à New York le Groupe des 77 et de la Chine, ce qui lui a permis de représenter et de défendre en de nombreuses occasions les points de vue des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Un cinquième de l'humanité continue de vivre dans des conditions de pauvreté extrême; la discrimination fondée sur le sexe continue d'être à l'ordre du jour; des millions d'enfants n'ont toujours pas accès à l'éducation, aux services de santé et à une nutrition adéquate. Ma délégation regrette profondément cette situation et attache la plus grande importance à l'Agenda pour le développement.

À cet égard, je voudrais réaffirmer la conviction exprimée récemment à l'occasion de l'adoption du rapport du Groupe de travail sur cette question, à savoir que ce forum doit demeurer ouvert. Un système des Nations Unies authentique est inconcevable sans un plan d'action intégré et complet pour le développement. Si l'examen des questions relatives au développement et à la coopération internationale devait être réduit dans cette Organisation, l'essence même des Nations Unies en serait sérieusement affectée.

Dans le même esprit de solidarité qui prédomine dans notre Organisation, nous pensons qu'il est essentiel de préserver et de renforcer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Pour les petits pays en particulier, le lien entre le commerce, les transferts de technologie et le développement sont, en eux-mêmes, hors du cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Afin de souligner cette ferme conviction, le Président du Costa Rica s'est rendu en Afrique du Sud à l'occasion de la neuvième réunion de la CNUCED. Dans ce forum, il a exprimé le soutien de notre pays aux aspirations justes et légitimes au développement des pays en développement.

La coopération internationale ne peut être exclusivement envisagée sous l'angle : les plus riches doivent donner aux plus pauvres. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire et approprié d'intensifier les efforts visant à augmenter la coopération horizontale entre les pays en développement. En janvier 1997, à l'issue de son mandat de Président du Groupe des 77 et de la Chine, le Costa Rica — avec la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales — réunira une conférence Sud-Sud sur le commerce, les finances et l'investissement. Nous espérons que des approches nouvelles et constructives pour accélérer le rythme de la coopération économique et financière entre les pays en développement résulteront de cette conférence.

La question de l'Agenda pour le développement est directement liée au besoin d'un suivi intégré des accords et des programmes d'action adoptés lors de sommets et de conférences des Nations Unies qui ont eu lieu au cours de la dernière décennie. Ceux-ci contiennent le programme de travail des Nations Unies dans des domaines aussi essentiels que l'environnement, la population, les droits de l'homme, les droits des femmes et des enfants, l'habitat et le développement social. En conséquence, le Costa Rica, en sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine, a promu au sein du Conseil économique et social — où il a

reçu un plein appui — une résolution conçue pour assurer la cohésion et le suivi des accords et des programmes d'action des conférences et des sommets internationaux des Nations Unies.

En tant que pays agricole, le Costa Rica attache une grande importance au sommet sur l'alimentation prévu à Rome à la fin de cette année. Dès 1954, sur l'initiative du Président de l'époque, José Figueres Ferrer, le Costa Rica a proposé à cette organisation la création d'une réserve alimentaire mondiale qui permettrait de faire face aux effets des désastres naturels et des famines. Aujourd'hui, nous pensons encore que la solidarité internationale est décisive pour affronter les défis alimentaires et qu'elle constitue un objectif fondamental des relations internationales contemporaines, qui ne doit pas être négligé au profit de la recherche d'une libéralisation économique.

Étroitement liée à ces questions est la nécessité de se montrer attentif aux problèmes de la désertification et des ressources en eau, qui affecteront gravement la production alimentaire et l'existence même de l'espèce humaine au cours des premières années du prochain millénaire.

Lors du Sommet mondial pour le développement social, il a été réaffirmé que les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et liés. Parmi ces droits se trouve le droit au développement, lequel, selon le Costa Rica, ne peut être ramené à sa simple dimension économique. Le développement doit également présenter une dimension morale et éthique. Nous devons assumer la responsabilité de faire en sorte que le monde que nous laisserons aux futures générations soit plus pacifique, plus sain, plus humain et plus démocratique que celui où nous vivons. Cette responsabilité doit être partagée individuellement et collectivement, nationalement et internationalement par tous les éléments de la société.

En réfléchissant aux accomplissements et aux échecs dont nous avons été les témoins au cours des 12 derniers mois, nous sommes amenés à aborder la question de savoir ce qu'il convient de faire dans un avenir proche. Le pivot, à cet égard, sont la revitalisation et la réforme du système des Nations Unies. En examinant cette question, le Gouvernement du Costa Rica a considéré avec beaucoup d'intérêt certaines des propositions contenues dans le rapport de la Commission pour ce qui est du cadre institutionnel mondial. La réforme des Nations Unies doit refléter les réalités du changement, y compris la capacité de la société civile à contribuer au cadre institutionnel mondial.

Ma délégation attache une importance fondamentale à la restructuration du Conseil de sécurité. Il n'est pas possible d'arriver à l'an 2000 en utilisant encore le calendrier de 1945. Le Conseil ne peut continuer d'être enfermé dans un cadre qui est complètement dépassé par la réalité de la politique internationale. Le Costa Rica considère comme une priorité de s'atteler à cette tâche, à la fois pour accorder un siège permanent à l'Allemagne et au Japon et à un représentant de chacune des trois régions en développement — l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes. En outre, nous devons réorganiser les pouvoirs du Conseil et de ses Membres. Si les conditions politiques d'une réforme de ce type n'existent pas, il faudra alors envisager d'autres possibilités, par exemple la proposition faite par le Gouvernement italien.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'insuffler à l'Assemblée générale une nouvelle vitalité, tant en ce qui concerne la nécessité d'assurer le principe d'universalité que celle d'assurer la modernisation de son ordre du jour et de ses procédures. Nous pensons qu'aucun peuple sur terre ne doit se voir refuser d'être représenté dans notre Organisation.

Ma délégation estime également qu'une plus grande importance doit être accordée au travail du Conseil et du Secrétariat dans le domaine de la diplomatie préventive. Les actions de ces organes au début d'un conflit peuvent être décisives pour parvenir à une solution et le seraient encore davantage si leurs pouvoirs étaient accrus de sorte qu'ils puissent prévoir de telles situations. De même, nous pensons qu'il existe un besoin de restructurer le Secrétariat pour lui donner une souplesse et une efficacité plus grandes dans l'exécution de ses tâches.

En tant que pays dont la sécurité repose sur le droit international, le Costa Rica accorde une place d'honneur à la Cour internationale de Justice. Selon nous, l'acceptation du caractère contraignant de cette juridiction pourrait devenir un devoir inhérent à l'accession à la qualité de Membre de l'Organisation.

Finalement, la restructuration de l'ONU est également directement liée à ses capacités financières. La nouvelle Organisation des Nations Unies ne peut être la propriété des grandes puissances, pas plus qu'elle ne peut devenir la seule responsabilité d'un petit groupe d'États. L'Organisation des Nations Unies du futur devrait appartenir à tous, et cette conception implique logiquement le devoir de tous ses Membres de s'acquitter de leurs obligations conformément a u b a r è m e d e s q u o t e s - p a r t s . À

cet égard, ma délégation estime que la réforme complète du système des Nations Unies, si elle aboutit à une administration plus rationnelle et à une distribution plus équitable des ressources et des programmes de l'Organisation, rendrait mieux à même l'Organisation d'exiger des États Membres qu'ils s'acquittent du règlement de leurs quotes-parts dans les délais requis.

Notre monde entrera bientôt dans le troisième millénaire. Face à une telle obscurité, à d'aussi nombreux défis et de tant de problèmes écrasants, le genre humain conserve un esprit qui, avec l'utilisation de la parole, le distingue des autres espèces : l'espoir. Cet esprit, maintenant plus que jamais auparavant, est incarné par cette Organisation. L'ONU doit rester unie dans ses efforts pour améliorer le présent et unie dans sa volonté de concevoir un avenir prometteur.

Je terminerai en rappelant un enseignement du prophète Mohammed qui, en tant que règle de conduite valable pour tous les êtres humains et toutes les nations de la Terre, conserve toute son actualité :

«Ne brisez pas les liens de l'amitié, n'éprouvez aucune rancœur envers votre prochain, ne nourrissez aucune aversion à son égard, ne l'enviez pas. Vivez comme des frères, comme Dieu nous l'a ordonné.»

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires extérieures de la République de Moldova, S. E. M. Mihai Popov.

**M. Popov** (République de Moldova) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous adresser toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai la conviction que vos qualités de diplomate contribueront pleinement à la réalisation des objectifs de la présente session. J'ai le plaisir d'exprimer ma gratitude à S. E. M. Diogo Freitas do Amaral pour son excellente conduite des travaux et la compétence dont il a fait preuve durant sa présidence de la session précédente.

Pendant les cinq années qui se sont écoulées depuis la proclamation de l'indépendance, et les quatre années qui se sont écoulées depuis l'admission de la République de Moldova à l'Organisation des Nations Unies, nous avons essayé de montrer au monde entier que nous sommes un pays qui cherche à se faire une place digne dans le cadre de la communauté internationale. L'option de mon pays pour

l'État de droit et l'économie de marché a mené à l'accroissement de sa crédibilité sur le plan international. Je voudrais vous assurer que la République de Moldova s'est engagée irréversiblement dans la voie de la démocratie, qui est le meilleur garant du développement durable, de la paix et du progrès social. Je voudrais souligner que le processus des réformes démocratiques dans notre pays a été soutenu, et l'est toujours, par l'ONU et ses institutions spécialisées, par les organisations européennes et par toute la communauté internationale. Je saisis cette occasion pour vous remercier de l'assistance accordée, qui est essentielle pour notre programme de réformes.

Le processus complexe de transition dans la République de Moldova, de même que dans les pays de l'Europe centrale et orientale, s'est heurté aux difficultés qui exigent des moyens supplémentaires. Cette réforme a généré chez nous aussi des phénomènes négatifs d'ordre social, qui ont affecté en particulier les catégories les plus vulnérables de la population. Dans le but d'atténuer ces effets indésirables, le Gouvernement a adopté et mis en application des mesures de protection sociale. Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans la promotion des réformes économiques sont causées non seulement par l'absence de l'expérience mais aussi par le déficit des ressources financières, énergétiques et des matières premières. En ce sens, je voudrais souligner l'importance de l'appui et de l'encouragement offerts à la République de Moldova par les organismes financiers internationaux, par les institutions spécialisées de l'ONU et par certains pays développés. Nous en aurons besoin à l'avenir aussi pour le bon déroulement des réformes.

L'intégration aux structures européennes économiques et politiques reste une priorité de notre politique extérieure. Nous sommes convaincus que le développement et le renforcement des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, ainsi que la coopération étroite dans le cadre du programme «Partenariat pour la paix» et le Conseil de la coopération dans l'Atlantique Nord et d'autres organismes régionaux prennent une nouvelle dimension dans le contexte des objectifs de la réforme économique et sociale et offrent également des conditions favorables à l'affirmation de la République de Moldova en tant qu'État souverain et indépendant. Nous déclarons que nous sommes disposés à collaborer avec les organisations régionales en vue d'assurer la stabilité en Europe, ainsi que la paix et la sécurité dans le monde entier. L'option de la neutralité permanente, stipulée dans la Constitution, explique le fait que la République de Moldova ne participe

pas et n'a pas l'intention de se joindre aux structures militaires de la Communauté d'États indépendants (CEI) ou autres organisations régionales.

Le conflit dans la partie orientale de mon pays reste un obstacle à la démocratisation et au progrès des réformes économiques. Nous ne pouvons pas passer sous silence les violations des droits de l'homme qui persistent en Transnistrie et dont la communauté internationale a été informée maintes fois. En dépit de nos négociations et des nombreux appels des organisations internationales, on n'a pas mis en liberté jusqu'à présent les membres du groupe d'Ilascu, condamnés et emprisonnés de manière illégale depuis quatre ans par les autorités anticonstitutionnelles de Tiraspol. Nous nous inquiétons de l'interdiction d'utiliser les caractères latins dans l'étude de la langue maternelle par la population moldave dans les écoles et les institutions de cette région du pays.

Malgré les négociations, l'esprit de compromis des dirigeants politiques du pays et leur volonté de résoudre les problèmes de la zone orientale par des moyens pacifiques, en collaboration avec des organisations internationales telles que l'ONU et l'OSCE, ainsi qu'avec le concours des États intéressés, la Russie et l'Ukraine, qui ont exprimé leur volonté de se porter garants, ce conflit reste encore au centre de nos préoccupations.

La République de Moldova ne conçoit la solution de la situation de l'est du pays que par la voie de l'élaboration d'un projet de loi concernant le statut spécial de la Transnistrie, comme partie intégrante de l'État unitaire et indivisible, conformément à notre Constitution. Dans le cadre des négociations, on a déjà signé plusieurs documents transitoires touchant divers aspects de la normalisation de la situation dans cette région. Nous sommes restés fidèles au principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'État, que nous respectons toujours. À regret, les autorités de la république anticonstitutionnelle ne sont pas prêtes maintenant à accepter le principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'État.

Nous réaffirmons notre volonté de continuer les négociations avec les autorités de Tiraspol en vue de trouver une solution pour le conflit transnistrien.

Nous considérons que le processus de la solution pacifique et définitive du conflit de la zone de l'est de la République de Moldova pourrait être accéléré par le retrait immédiat, complet, ordonné et inconditionnel des formations militaires de la Fédération de Russie.

Nous sommes préoccupés par le fait que ces troupes continuent à stationner sur le territoire de la République de Moldova, ce qui est contraire à notre Constitution qui stipule la neutralité du pays. Bien que l'accord entre la République de Moldova et la Fédération de Russie concernant le statut juridique, le mode et les termes du retrait des formations militaires stationnées temporairement sur le territoire de la Moldova ait été signé il y a deux ans, jusqu'à présent la Douma d'État n'a pas encore ratifié l'Accord. Nous espérons que les autorités compétentes de la Russie vont accélérer l'entrée en vigueur et la mise en application de l'Accord moldo-russe du 21 octobre 1994.

En ce qui concerne la revitalisation de l'ONU et le renouvellement de ses structures dans l'esprit de la démocratisation en accord avec les dernières évolutions dans le monde, nous constatons avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies, en qualité de garant de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationale a amplifié ses efforts par l'amélioration des mécanismes de maintien de la paix, a intensifié son activité dans le domaine de la diplomatie préventive et de l'apaisement des conflits régionaux, a élaboré de nouveaux concepts et moyens pour la gestion des crises, comme les accords sur les forces de réserve et les forces d'intervention rapide. La République de Moldova salue les efforts de la Conférence du désarmement visant l'adoption du texte du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

À l'étape actuelle les objectifs de nature à surmonter la crise financière afin de trouver des ressources nécessaires à une activité efficace de l'Organisation des Nations Unies sont fondamentaux. À notre avis, la réforme de l'ONU doit aussi porter sur l'aspect financier. On peut essayer des solutions viables seulement avec la participation de tous les États Membres.

La République de Moldova ne reste pas indifférente devant cette situation et va faire des efforts pour respecter ses obligations financières. Pourtant, il est de mon devoir de souligner que nous sommes obligés de supporter des contributions calculées et établies à un niveau exagéré par rapport à nos possibilités réelles. Ce calcul a mené à la situation où le barème de quotes-parts de notre pays est plus élevé que celui des États ayant un niveau similaire de développement. Nous considérons qu'il est bien temps de trouver une méthodologie adéquate qui serait en mesure de refléter la capacité de paiement des États. Nous espérons que l'esprit d'équité et de solidarité propre à l'Organisation des Nations Unies déterminera l'Assemblée générale à recommander au Comité des contributions de revoir et de

réajuster les barèmes des contributions au niveau des indices qui refléteraient véritablement les paramètres spécifiques des économies des États Membres. Dans ce contexte, la République de Moldova soutient la proposition de l'Union européenne visant la méthodologie de calcul des barèmes des contributions que nous considérons plus équitable et plus adaptée à la capacité réelle de paiement de tous les États que celle utilisée jusqu'à présent.

La République de Moldova soutient les réformes de l'ONU en vue d'augmenter l'efficacité de l'Organisation, de ses organes principaux en considérant que ce processus novateur reflète la réalité et les changements qui se sont produits dans le système international après la période de la guerre froide.

En même temps, le Gouvernement de la République de Moldova accorde une importance particulière au rôle que joue le Conseil de sécurité pour prévenir l'apparition de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les conflits en cours, les actes d'agression et les ingérences dans les affaires intérieures des États menacent la sécurité régionale et internationale. Le rôle du Conseil de sécurité pour éviter ces dangers est capital. Étant conscient de ce rôle du Conseil de sécurité en tant qu'organe collectif de prise de décisions dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, la République de Moldova considère que le changement de sa composition doit être réalisé sans affecter son efficacité.

Ma délégation estime qu'un accroissement du nombre des sièges au Conseil de sécurité devrait se faire d'une façon équilibrée, portant à la fois sur les sièges permanents et les sièges non permanents, ce qui pourrait permettre l'accès de nouveaux membres autant du Nord que du Sud. En ce qui concerne les nouveaux sièges permanents, le Président de notre République, S. E. M. Mircea Snegur, à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale a proposé d'attribuer le statut de membre permanent aux grandes puissances économiques qui jouent un rôle important dans les affaires internationales, telles que l'Allemagne et le Japon. Quant à l'augmentation du nombre de sièges non permanents, nous trouvons intéressante la proposition italienne qui reflète les intérêts de la plupart des États Membres de l'ONU et offre une solution pondérée à cette question.

La République de Moldova est attachée aux principes et idéaux de la Charte des Nations Unies et apprécie grandement les actions de l'ONU, qui pendant plus de cinq décennies d'activité, s'est manifestée comme un forum de concertation des efforts des peuples du monde en vue de

maintenir la paix et la sécurité internationales et d'assurer le développement des relations d'amitié et de coopération entre les États Membres. Les actions entreprises par l'ONU ont poursuivi dès le début l'édification de nouveaux rapports entre les pays du monde entier.

Après quatre ans d'activités en tant que Membre à part entière, les actions de la République de Moldova dans le cadre de l'ONU restent parmi les priorités de sa politique extérieure visant à la dynamisation de la présence de notre pays dans la vie internationale, le développement et l'intensification des relations d'amitié et de coopération avec tous les membres de la communauté internationale. La République de Moldova se prononce en faveur de l'harmonisation des intérêts des États Membres.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que l'esprit constructif qui est propre à l'Organisation des Nations Unies et qui règne aussi à cette session de l'Assemblée générale nous permettra de trouver des réponses aux défis auxquels est confrontée à présent la communauté internationale. J'ai la conviction que l'ONU restera à l'avenir un garant de la paix et de la sécurité internationales et du développement économique et social dans le monde entier. La délégation de mon pays exprime sa volonté d'apporter sa contribution à la coopération efficace avec toutes les délégations des États Membres pour atteindre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

Un représentant a demandé à prendre la parole au titre de l'exercice de son droit de réponse. Je rappelle aux membres que la durée de la première intervention faite dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à dix minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée qui souhaite intervenir au titre de l'exercice de son droit de réponse.

**M. Chang Sik Se** (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : M. Hashimoto, le Premier Ministre du Japon a fait des observations qui ont attiré notre attention immédiate. Ses remarques sont fondées sur une ignorance des faits et ont montré clairement la personnalité du Japon qui suit aveuglément la position des autres. Je me demande si le Japon est vraiment habilité à faire de telles remarques dans

cette instance internationale respectable qui traite de questions politiques universelles.

Pour ce qui est de M. Hashimoto, il est l'un des éléments qui cherchent tous les jours à dissimuler les crimes passés du Japon, en se rendant au lieu de pèlerinage de Yasuguni pour apaiser l'âme des criminels de guerre, sans aucun véritable mot d'excuse ni parler de réparations.

Les autorités successives du Japon ont suivi une politique extérieure subordonnée aux États-Unis et une politique manquant d'objectivité en faveur de la Corée du Sud. Le Japon se trouve dans une position de faiblesse où il ne peut que se conformer aux exigences de la Corée du Sud. Le Japon n'est pas partie aux pourparlers quadripartites mentionnés par M. Hashimoto. Je souhaiterais lui demander ceci : Dans la mesure où ces

pourparlers quadripartites devraient avoir lieu, connaît-il les questions qui y seront débattues? Si la question du retrait des troupes américaines de la Corée du Sud est examinée, le Japon est-il disposé à soutenir les pourparlers quadripartites?

Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer la position de la République démocratique de Corée, à savoir que les tentatives du Japon, qui en tout état de cause n'a aucun avis politique indépendant, visant à devenir un membre permanent du Conseil de sécurité tournent en dérision la politique mondiale. Il serait préférable que le Japon s'excuse des crimes qu'il a commis à l'encontre de la Corée et des autres peuples d'Asie et offre de réparer son passé plutôt que d'induire en erreur l'opinion publique internationale.

*La séance est levée à 18 h 5.*